

Rapport annuel 2006/2007



30 ans
Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

SOMMAIRE

Chapitre 1 : **Présentation de la société**

Page 1 :	Profil
Page 2 - 3 :	Interview des dirigeants
Page 4 - 5 :	Historique - Chiffres clés
Page 6 - 9 :	Les métiers du groupe
Page 10 - 11 :	Un marché porteur
Page 12 - 13 :	Une stratégie de croissance dynamique
Page 14 - 15 :	Bastide et la Bourse

Chapitre 2 : **Rapport d'activité**

Chapitre 3 : **Comptes consolidés**

Chapitre 4 : **Comptes sociaux**

Chapitre 5 : **Informations juridiques et sociales**

Chapitre 6 : **Tableau de bord de l'actionnaire**

Chapitre 7 : **Assemblée Générale**

Chapitre 8 : **Responsables du document**

Chapitre 9 : **Tableau de concordance**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 mars 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive "Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2004-2005 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 février 2006 sous le n° D.06-0067.
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 février 2007 sous le n° D.07-0081.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>



Numéro 2 en France sur le marché de l'assistance médicale à domicile

72 points de ventes en France

Plus de 300 000 clients particuliers

Plus de 12 000 collectivités médicales clientes

Plus de 52 000 clients professionnels de la santé

Le groupe Bastide le Confort Médical est le seul acteur à avoir développé une stratégie de distribution par l'implantation d'un réseau d'agences en France. Présent sur l'ensemble du territoire, le groupe connaît un développement rapide devenant progressivement un acteur clé de la santé en France.

Notre philosophie :

**“Apporter à chacun, la même attention
chaleureuse que nous porterions
à un membre de notre propre famille”**

INTERVIEW DES DIRIGEANTS

Pouvez vous revenir rapidement sur l'exercice 2006-2007 ?

GB : L'exercice 2006-2007 a été un excellent cru pour notre groupe, marqué à la fois par la confirmation de l'accélération de notre croissance organique et par une nouvelle amélioration de nos marges. Nous recueillons notamment les fruits de notre politique d'investissement autour de notre réseau composé désormais de 72 implantations commerciales. Nous confirmons également à nouveau le succès de notre modèle économique, équilibré entre les prestations de services et les ventes de matériels, avec en particulier un fort développement des produits en marque propre plus rémunérateurs.

VB : Nous récoltons également les fruits d'une nouvelle organisation commerciale plus efficace et plus performante, qui nous a permis de prendre des parts de marché dans tous nos métiers : Maintien à Domicile, Respiratoire et Nutrition Perfusion. Nous avons également connu des succès importants auprès de collectivités.

Quelles sont vos ambitions pour ce nouvel exercice ?

GB : Nous allons poursuivre activement notre stratégie dans un marché toujours porté par le vieillissement démographique inéluctable et par les décisions politiques en faveur du maintien à domicile. Nous allons poursuivre l'extension de notre propre réseau avec à nouveau 5 à 6 ouvertures d'agences programmées cette année et allons entamer par ailleurs notre implantation dans des villes moyennes par le biais de franchises.

VB : Nous allons continuer en parallèle d'optimiser notre efficacité interne notamment en poursuivant le développement de nos marques propres et en renforçant notre marketing afin de rendre nos offres de services plus visibles et plus attractives. Nous investissons également en logistique avec la mise en place en avril 2008 d'une plate forme de stockage, ce qui va nous permettre d'améliorer la gestion de nos stocks et la rapidité d'approvisionnement de nos agences

Pouvez vous faire un point sur le développement des franchises dans des villes moyennes ?

GB : Nous avons voulu procéder par étape afin de maîtriser totalement les process. Nous nous sommes entourés de spécialistes de la franchise qui nous ont accompagné dans la construction d'un modèle créateur de valeur pour les franchisés et pour notre groupe. Nous sommes aujourd'hui prêts et nous allons ainsi ouvrir 3 à 4 franchises au cours de cet exercice.

VB : L'impact sur les comptes financiers sera encore minime sur l'exercice 2007-2008 mais devrait être significatif dès l'exercice en 2008-2009. A terme, nous avons l'ambition d'atteindre 50 à 80 franchises en France



Y-a-t-il des discussions tarifaires à l'heure actuelle ?

GB : Nous sommes en permanence en discussions avec les autorités publiques sur les prix applicables aux produits pris en charge afin de trouver le bon équilibre entre la réduction des dépenses de santé et la qualité des prestations offertes aux clients. En ce moment, il est question de transférer le budget lié à l'équipement des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), notamment en lits médicalisés, directement à ces derniers au travers d'une enveloppe budgétaire qui leur serait alloué. Cette prestation nous était confiée jusqu'à présent et facilitait notamment le suivi unitaire des dépenses.

VB : Dans tous les cas, nous entendons conserver et développer le chiffre d'affaires réalisé avec les EHPAD, qui continueront en effet dans leur grande majorité à s'appuyer sur la puissance d'achat des prestataires de services comme Bastide pour s'équiper. Nous confirmons d'ailleurs nos fortes ambitions de croissance dans ce domaine et nous n'anticipons pas d'impact significatif sur nos marges quelque soit le système retenu.

Peut-on s'attendre à une nouvelle amélioration des marges à long terme ?

GB : Oui, notre modèle économique est construit pour délivrer une amélioration régulière de nos marges. Il faut en effet rappeler que nos agences mettent en moyenne 3 ans à partir de leur création pour atteindre leur point d'équilibre et 7 ans leur maturité. Nous allons ainsi bientôt récolter les fruits de l'accélération du développement de notre réseau engagée il y a 4 ans.

VB : A titre d'exemple, nous avons aujourd'hui 17 agences encore non rentables qui ont généré près de 2M€ de pertes cumulées. Dans quelques années, toutes ces agences contribueront positivement et significativement aux résultats, ce qui laisse entrevoir le potentiel d'amélioration de nos marges, une fois notre réseau finalisé et à maturité en France.

Pouvez vous revenir sur votre politique vers les actionnaires ?

GB : Nous sommes très attachés à la fidélisation de nos actionnaires. Depuis que nous sommes cotés, nous nous efforçons de leur donner l'information financière la plus complète et la plus transparente possible. Plus récemment, nous venons de répondre à une demande récurrente des investisseurs en élargissant notre flottant afin d'augmenter la liquidité du titre. En parallèle, nous avons réalisé une division du nominal de nos actions afin de rendre également plus accessible nos titres.

Je voudrais également revenir sur le fait que Vincent Bastide a accru sa participation dans la holding de contrôle, témoignant de sa volonté de perpétuer le management familial de notre groupe, gage de stabilité pour les actionnaires.

VB : Je suis en effet convaincu que notre groupe dispose de tous les atouts pour poursuivre sa croissance pendant de nombreuses années et ainsi conforter sa place parmi les acteurs majeurs de la santé en France. Nous allons continuer de tout mettre en œuvre pour poursuivre rapidement notre développement en restant attentif à la création de valeur. Nous tenons à vous remercier à ce titre de votre confiance.

HISTORIQUE ET CHIFFRES CLÉS

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la S.A.R.L. Établissements Bastide dès 1977.

HISTORIQUE

1983

Création de l'agence d'Alès

1987

Création de l'agence d'Avignon

1988

Création de l'agence de Valence

1989

- Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active
- Création de l'agence de Montpellier

1992

- Création de l'agence de Marseille.

1993

- Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne
- Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire

1994

- Création de l'agence de Saint-Laurent du Var (Nice)

1995

- Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne

1997

- Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société L'homme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise
- Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai
- Rachat de la société Escande Médical à Montauban et déménagement du siège social qui quitte Nîmes pour la commune limitrophe de Caissargues

1998

- Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux
- Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris

1999

- Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet
- Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.
- Créations de l'agence d'Agen et de l'agence de Champagne au Mont d'Or à Lyon

2000

- Rachat du fonds de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.
- Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).
- Création de l'agence de Pau.

2001

- Création de l'agence d'Orléans.

2002

- Création de l'agence de Bayonne.

2003

- Création de l'agence de Grenoble.

2004

- Création de l'agence d'Annecy, de l'agence de Mulhouse, de l'agence de La Roche sur Yon, de l'agence de Périgueux.

2005

- Création de l'agence de Troyes et de l'agence de Strasbourg. Ouverture de l'agence de Reims et Besançon au mois de décembre.

2006

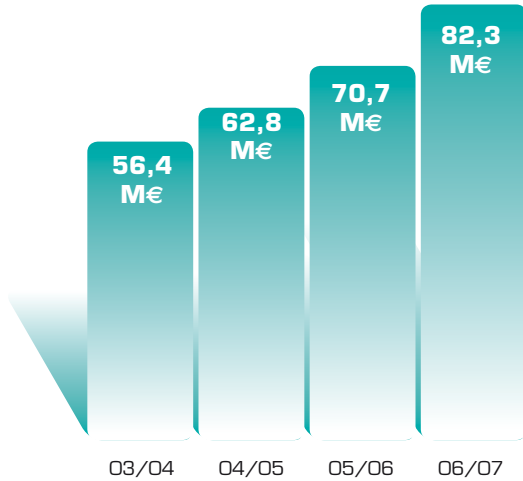
- Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

2007

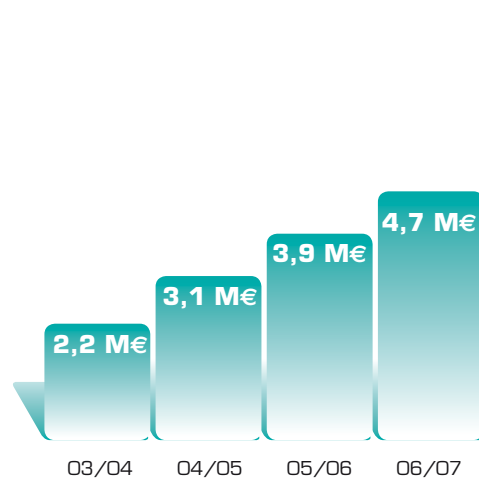
- Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

CHIFFRES CLÉS

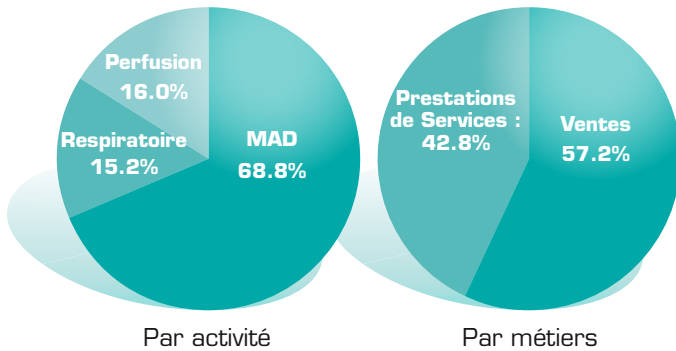
• Evolution du CA



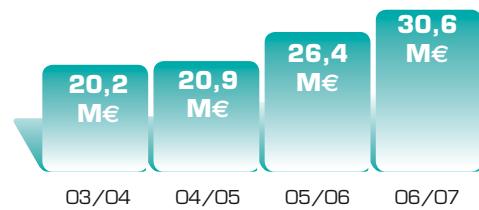
• Evolution du résultat net part de groupe



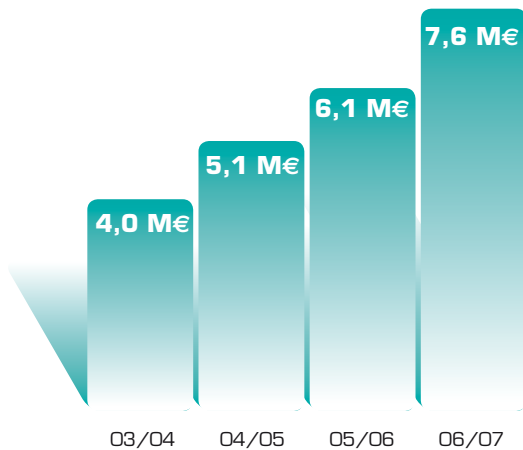
• Répartition du chiffre d'affaires



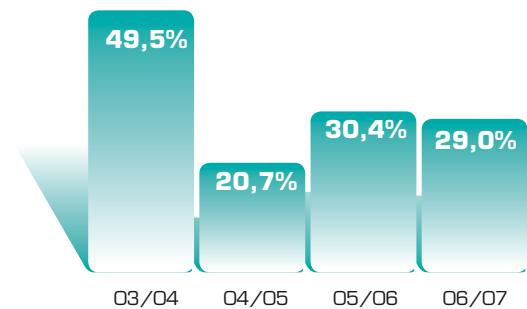
• Evolution des capitaux propres



• Evolution du résultat opérationnel courant



• Evolution du taux d'endettement



LES MÉTIERS DU GROUPE

Bastide le Confort Médical offre une gamme complète de produits et services pour une prise en charge globale du patient à domicile, ce qui fait du groupe un multi-spécialiste du :

- maintien à domicile (vente - location)
- de l'assistance respiratoire
- de la perfusion, nutrition

LE MAINTIEN À DOMICILE (MAD) (68.8 % DU CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, associant la qualité du matériel et la prestation des collaborateurs spécialisés à un réseau de magasins de proximité où familles et patients trouvent tous les produits et articles dont ils ont besoin pour le confort et la sécurité à domicile.

Prestations de services

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.
- Matelas de prévention d'escarres dynamique à air

Bastide le Confort Médical gère, au 30 juin 2007, plus de 20 000 lits en location.

Ventes de produits remboursés et non remboursés

Parallèlement, le groupe Bastide le Confort Médical propose une offre de produits complémentaires pris en charge tels que des consommables pour perfusion et nutrition, des matelas et coussins de prévention d'escarre, des nutriments et des produits d'incontinence à usage unique.

Le groupe propose également toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, commercialisée dans les 72 points de ventes directement aux particuliers ou aux professionnels de santé.

Bastide le Confort Médical a également développé une force commerciale pour vendre ces produits aux collectivités et connaît un réel succès dans ce domaine, devenant au fil des années un partenaire privilégié de ces dernières.

L'ASSISTANCE RESPIRATOIRE (15,2 % DU CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide le Confort Médical a développé une offre de prestations de services performante qui consiste :

- à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus par l'intermédiaire :
 - de concentrateurs d'oxygène pour les patients utilisant de l'oxygène en poste fixe à domicile,
 - de réservoirs d'oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent,
 - de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).
- à fournir des appareils de ventilation de faible encombrement et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.
- à fournir des appareils de pression positive continue à des malades atteints du syndrome d'apnée obstructif du sommeil. Ce syndrome concerne 6 à 10 % de la population française totale. Aujourd'hui, moins de 10 % des patients sont diagnostiqués et appareillés.

LA NUTRITION PERFUSION (16,0 % DU CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

La division Nutrition comprend deux grands types de traitement :

- la nutrition entérale à domicile
- la complémentation nutritionnelle orale.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que :

- pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse-seringues.

Le groupe forme également le personnel soignant libéral (infirmières, pharmaciens, ...). En complément de ces services, le groupe vend les consommables associés aux prestations de services détaillées précédemment.

LES PRODUITS EN MARQUE PROPRE

Depuis 4 ans, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, une stratégie qui lui permet une meilleure maîtrise des approvisionnements et d'offrir une gamme de produits parfaitement en phase avec les attentes des clients. Celles-ci font l'objet d'une remontée régulière de l'information à partir du réseau. Cette gamme continue d'année en année de s'étoffer soit par une augmentation du nombre de références par marques soit par création de nouvelles marques. Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 15,1M € en 2006-2007 soit une croissance de 39,2 % sur l'exercice.

- PREMIA** produit d'incontinence
- CONFORTMED** produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres)
- TEC** pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...).
- DOMITEC** pour les fauteuils releveurs, qui sont commercialisés depuis 2006.
- MEDITEC** pour les produits d'aide à la personne (pilulier,...)
- NOVASET** consommables à usage unique



TEC



Premia



Méditec



Domitec



ConfortMed



Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion d'homogénéisation dans le cadre d'une démarche de qualité (certification iso 9001 pour l'ensemble de l'activité de l'entreprise). Notre objectif est d'apporter :

- Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.
- Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais des dispositifs médicaux.
- La mise en place de dispositifs de secours lors de certaines installations respiratoires.
- La formation des patients et des auxiliaires paramédicaux à l'utilisation des appareils par un personnel qualifié.



Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.

- Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours/7.
- Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.
- Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.
- Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins (observance).
- La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.
- Le nettoyage et la désinfection systématique du matériel mis à disposition.
- La garantie satisfait ou remboursé sur certains produits vendus en magasin et non pris en charge par l'Assurance Maladie.
- La matériovigilance et la traçabilité conformément à la LPP (Liste des Produits et Prestations)

UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT

Le marché des dispositifs médicaux pour le maintien à domicile continue de croître à un rythme soutenu. Selon la Cnam, les dispositifs médicaux, qui regroupent l'ensemble des produits de santé sauf les médicaments, ont représenté un coût de 4,2 milliards d'euros en 2006 pour la Sécurité sociale. En six ans, ces dépenses ont augmenté de 1,4 milliard d'euros.

Les prescriptions de dispositifs médicaux ont concerné 12 millions d'assurés en 2006, en particulier des personnes âgées. Cette hausse est en grande partie liée au développement du maintien à domicile des patients, dont les séjours à l'hôpital sont de plus en plus brefs. Plus de 50% des dépenses concernent les matériels de maintien à domicile, qui sont passés de 800 millions d'euros en 2002 à 1,6 milliard en 2006. Près de 35% des dépenses, soit 1,4 milliard d'euros, se partagent à part égale entre les dispositifs liés à un handicap (prothèses, optique, audioprothèses) et les "produits implantables" comme les prothèses de hanche ou les valves cardiaques. Les outils d'auto-traitement du diabète (lecteurs de glycémie, seringue etc.) ont, pour leur part, entraîné 384 millions d'euros de dépenses. Ces chiffres démontrent le réel succès du développement du soin à domicile, véritable alternative à l'hospitalisation ou au placement en institution. L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.



Dans un contexte de vieillissement inéluctable de la population – 17 millions de personnes auront plus de 60 ans en 2020 contre 13 millions aujourd'hui – le marché de l'hospitalisation et du soin à domicile devrait continuer à croître sous l'effet des facteurs suivants :

1) Un cadre législatif toujours favorable

L'économie pour la collectivité des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement. Cette économie s'inscrit dans la volonté affirmée du gouvernement de maîtriser les dépenses de santé dans le cadre de la grande réforme de la sécurité sociale.

D'UNE BONNE VISIBILITÉ

De nombreuses mesures gouvernementales successives ont permis d'intensifier les soins hors de l'hôpital, parmi lesquelles :

- La libération du développement des structures de HAD avec une prévision de plus de 15000 lits en 2010.
- l'adoption de la loi du 26 juillet 2005 favorable au développement des services au domicile de la personne.
- la mise en place de la tarification à l'activité (T2A) dans les établissements hospitaliers publics et privés.
- la mise en place de L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), prestation d'aide aux personnes âgées dépendantes qui a déjà permis d'élargir la prise en charge à plus de 1 048 000 personnes en 2007 (source : Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité).

2) Des produits de plus en plus performants

Elle s'est traduite par une miniaturisation des appareils, une amélioration de leur fiabilité, une diminution des prix et l'apparition de nouvelles fonctions. Parallèlement à cela, les prestataires tel Bastide le Confort Médical apportent au prescripteur un ensemble de services, notamment en matière de suivi des patients, facilitant le retour à domicile d'un plus grand nombre de personnes.



UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE

Dans un marché durablement porteur, Le groupe Bastide est le seul acteur à avoir développé aujourd'hui une approche directe avec l'ensemble des intervenants du secteur : patients, collectivités, médecins, infirmiers, organismes sociaux, un positionnement qui est à la base de la réussite et de la croissance du groupe depuis plusieurs années.

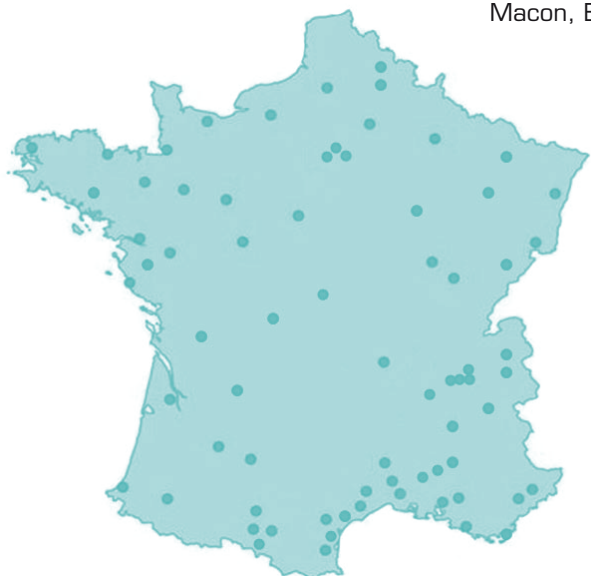


POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Année après année, le groupe Bastide le Confort Médical a développé un réseau de 72 points de ventes (au 31 décembre 2007) en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 personnes.

Bastide le Confort Médical entend poursuivre son développement régulier ce qui lui permettra de disposer à terme de 100 à 150 implantations en direct en France. Historiquement implanté dans le Sud de la France, le groupe mène depuis quelques années une politique active de création pour développer les régions Nord Est et Nord Ouest ainsi que la Région Ile-de-France afin de répartir l'ensemble de son activité sur le territoire.

le groupe prévoit au 1^{er} semestre 2008 de prochaines implantations à Macon, Bourges et Le Havre



DÉVELOPPEMENT COMPLÉMENTAIRE DE FRANCHISES

Par ailleurs, Bastide le Confort Médical complètera son réseau direct par l'implantation de franchises dans des villes moyennes. Le réseau de franchises développées également sous le nom de Bastide, commencera son déploiement au cours du second semestre de l'année 2008.

Afin d'assurer la croissance de son réseau que ce soit en propre ou en franchises dans de bonnes conditions, le groupe a lancé un investissement important pour créer près de Nîmes une plate forme de stockage de 4500 m² qui permettra d'améliorer la gestion des stocks et la livraison des différents points de vente. Ce nouveau site devrait être opérationnel à partir du mois d'avril 2008.

UNE STRATÉGIE COMMERCIALE COMPLÈTE ET PERFORMANTE

1) Accélérer le développement des prestations de services

Dans les agences les plus récentes, Bastide le Confort Médical dispose d'un fort potentiel de croissance avec son offre de prestations de services, laquelle est plus lente à décoller que les ventes de produits lors de l'implantation dans une nouvelle zone.

Compte tenu de l'arrivée progressive à maturité des agences acquises ou créées au cours des 6 dernières années, les prestations de services devraient ainsi progresser rapidement

DYNAMIQUE

et tendre vers l'objectif de 50 % (contre 42,7 % en 2006-2007) que s'est fixé le groupe, un niveau déjà atteint dans les régions les plus anciennes comme dans le Sud-Est.

D'autre part, le groupe va poursuivre activement le développement des prestations dans l'activité MAD, les efforts de notoriété dans les agences et la nouvelle organisation commerciale portant totalement ses fruits.

2) Poursuivre la dynamisation des ventes

Le groupe connaît depuis 2 ans une croissance forte de ses ventes. Le groupe recueille les fruits du développement de sa notoriété axée principalement sur du marketing local et la distribution plus fréquente de supports de vente. La fréquentation des magasins est ainsi en constante croissance ce qui permet au groupe de développer avec vigueur ses produits en marque propres, véhicules d'images et de rentabilité pour la société.

Bastide continue également de participer régulièrement aux différents appels d'offres organisés par les collectivités de maintien à domicile dans le cadre de leurs équipements en dispositifs médicaux. Bénéficiant de la proximité de son réseau et de sa puissance d'achat, le groupe Bastide est devenu en quelques années l'un des partenaires de premier plan pour l'ensemble des acteurs de ce marché.

3) Le commerce électronique : un début prometteur

Bastide le Confort Médical a franchi une nouvelle étape dans sa politique commerciale, en proposant la possibilité d'acheter en ligne l'ensemble des articles d'aide à domicile proposés par le groupe. Encore peu significatif à l'échelle du groupe, le chiffre d'affaires est en forte progression de plus de 40% par an.

Bastide entend ainsi tirer parti de sa notoriété grandissante pour capter en premier la croissance du marché sur l'ensemble des canaux de ventes potentiels, et notamment les professionnels de la santé.



LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Bastide Le Confort Médical : Division du nominal de l'action par 3 le 19 décembre 2007

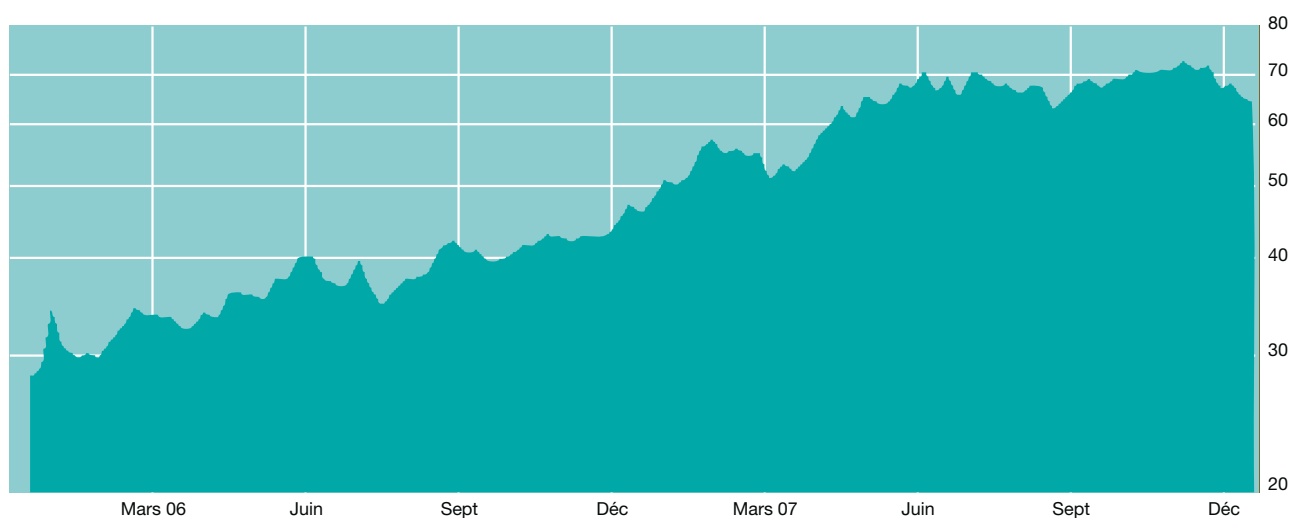
Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2007, les actionnaires ont approuvé la division du nominal de l'action par 3.

En conséquence, un actionnaire qui détenait avant l'opération 1 action Bastide Le Confort Médical, détiendra 3 actions, à un cours unitaire divisé par 3. Cette division est effective depuis le 19 décembre 2007. A l'issue de cette opération, le nombre d'actions Bastide Le Confort Médical est porté à 7 340 580 actions.

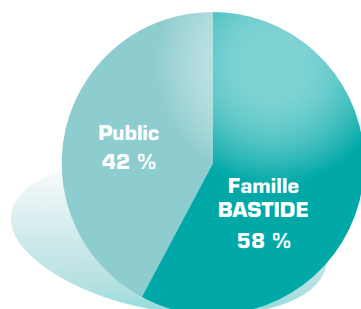
Cette opération vise à rendre le titre plus accessible et à augmenter sa liquidité. Bastide Le Confort Médical confirme ainsi sa volonté de mener une stratégie boursière active tout en renforçant sa proximité avec ses actionnaires.

Par ailleurs, le groupe Bastide Le Confort Médical informe ses actionnaires que la mise en paiement du dividende de 0,29 € par action sera réalisée le 18 décembre 2007.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE



L'ACTIONNARIAT



UNE POLITIQUE ACTIVE EN DIRECTION DES ACTIONNAIRES

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Deux lettres aux actionnaires éditées qui donnent aux destinataires un éclairage précis des faits marquants des différents semestres.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes.

CALENDRIER DE COMMUNICATION

Chiffres d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1er trimestre	Publié le 15/11/06
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre	Publié le 6 février 2008
Résultats semestriels	Publié le 27 février 2008
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre	Entre le 01/05/08 et le 15/05/08
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre	Entre le 01/08/08 et le 15/08/08
Résultats annuels	Entre le 15/09/08 et le 15/10/08

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

CONTACTS ACTIONNAIRES

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :

Centre d'activité Euro 2000 12, avenue de la Dame 30132 Caissargues

Responsable de l'information financière

Guy Bastide Président Directeur Général Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 Fax : +33 (0)4 66 38 68 20

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'exercice clos le 30 juin 2007 est caractérisé par une progression significative du chiffre d'affaires (+ 15.44 %) et un maintien du bénéfice net.

Cette évolution est le résultat des efforts entrepris à tous les niveaux pour assurer le développement de notre entreprise.

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des trois derniers exercices :

- 62 822 374 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2005,
- 70 622 314 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2006,
- 81.529.558 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2007.

soit une augmentation de 15.44 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement pour l'exercice clos au 30 juin 2007 à 6.794.130 € contre 5.885.193 € pour l'exercice précédent.

L'activité de location a progressé de 17.51 %, l'activité de vente de 13.92 %. La location représente 43.19 % du chiffre d'affaires H.T. La vente représente 56.81 % du chiffre d'affaires H.T.

Le coefficient de marge brute est passé de 61,90 % pour l'exercice clos le 30 juin 2006 à 62.73 % pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Notre résultat d'exploitation est en recul de 4.79 %. Il était de 5 332 304 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006, il est de 5.076.767 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Notre charge financière est en hausse de 36.32 %. Elle est de 333.568 € pour l'exercice clos au 30 juin 2007 contre 244 682 € pour l'exercice précédent.

Pour cet exercice, les produits financiers s'élèvent à 154.273 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat négatif de 51.528 € dont 41.893 € de moins-values de cession d'actif.

Au titre de cet exercice, il va être distribué une participation de 374.028 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 1.439.058 € pour l'exercice, impôt calculé à 33.84 % (contre 1.637.344 € pour l'exercice précédent calculé à 33,91 %), c'est un bénéfice net de 2.992.022 € que nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2007, contre 3.012.152 € pour l'exercice précédent.

1.2 . Situation de CONFORTIS :

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 4.433.327 € H.T.

Il est constitué par :

- La location gérance pour 2.891.925 € H.T.
- La vente de marchandises pour 1.534.015 € H.T.
- Les prestations pour 7.387 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de 3.011.793 € pour l'exercice clos au 30 juin 2007 contre 1 130 603 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

Le résultat financier s'est amélioré passant de 6 217 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006 à 19.834 € pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (4.133) € et de l'Impôt Société de 1.017.697 €, le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 2 009 797 € pour l'exercice clos au 30 juin 2007 contre 752.123 € pour l'exercice clos le 30 juin 2006.

1.3 S.C.I. Bastide 2:

Cette société créée le 1er Avril 1997 a pour objet

la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le Confort Médical. Le loyer s'élève à 129.438 € HTVA pour l'année 2006, et l'exercice se solde par un bénéfice de 9.532 €.

1.4 S.C.I. Bastide 3 :

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le Confort Médical. Le loyer s'élève à 97.883 € HTVA pour l'année 2006, et l'exercice se solde par un bénéfice de 10.839 €.

1.5 S.C.I. Bastide 4

La société a été constituée en juillet 2004 en vue d'acquérir un terrain et faire construire un immeuble à usage commercial à Nîmes.

Les travaux se sont achevés en octobre 2006 et un contrat de bail avec la SA Bastide le Confort médical a pris effet le 6 octobre 2006.

Le loyer s'élève à 30.403 € HTVA pour l'année 2006, et l'exercice se solde par une perte de 29.760 €.

1.6 Comptes consolidés:

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide le Confort Médical, de la SA Confortis et de la SAS BASTIDE FRANCHISE.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 62 822 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2005
- 70 690 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2006
- 82 284 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2007

soit 16.40 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 61,89 % pour l'exercice clos le 30 juin 2006 à 62.46 % pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Le résultat opérationnel s'élève à 7.617 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007 contre 6.140 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006, soit une progression de 24.05 %.

Le résultat financier se détériore passant de (326) K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006 à (409) K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007.

Compte tenu d'un impôt calculé à 33,75 % de 2.462 K€, c'est un bénéfice net de 4.744 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2007 contre 3.855 K€ pour l'exercice clos le 30 juin 2006 qui conclut cet exercice, en augmentation de 23.06 %.

II - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

La société a entendu poursuivre son développement et a donc ouvert de nouvelles implantations

De nouveaux sites ont été créés :

Le site de Nancy en juin 2006,

Le site de Béziers en septembre 2006,

Le site de Châteauroux en novembre 2006,

Le site de Portet sur Garonne en décembre 2006,

Le site de Lille en février 2007,

Le site de Niort en mai 2007,

Un site a également été déplacé dans le même secteur géographique mais pour une zone commerciale plus attractive : le site de Nîmes a été transféré de la zone dénommée Ville Active au boulevard périphérique Allende en octobre 2006.

La société Bastide le Confort Médical a mis en place le 2 octobre 2006 un site Internet marchand afin que les particuliers puissent procéder à des achats en ligne. L'exploitation de ce site internet s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Depuis le mois d'octobre 2006, ce site s'est ouvert également aux professionnels.

Il a été créée la société BASTIDE FRANCHISE SAS en juin 2007 : il s'agit d'une filiale à associé unique qui est la société Bastide le confort médical : L'associé unique assume la Présidence.

Cette société nouvellement créée a pour objet de développer le concept de franchise par la création d'un réseau de franchisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

La société civile immobilière BASTIDE GALLARGUES qui a acquis en juin 2007 un terrain situé à Gallargues le Montueux (Gard) de 15.000m² fait édifier un bâtiment logistique qui sera donné en location à la société Bastide le Confort médical.

III - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

La croissance interne va se poursuivre. Nous allons ouvrir de nouveaux sites au cours de l'exercice pour améliorer notre maillage du territoire (notamment Bourges et Le Havre). Ont déjà été ouvert depuis juin 2007 les sites de Vannes, Douai et Metz.

D'autres emplacements sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de site au cours du premier et second trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Nous terminons la mise aux normes de nos agences.

L'exercice actuellement en cours est légèrement supérieur à nos objectifs.

La gestion des dossiers administratifs évolue positivement avec le développement de la télétransmission vers les Caisses d'assurance maladie et le raccourcissement des délais de règlement.

Nous espérons conclure les premiers contrats de franchise au cours de cet exercice.

Le contrat de location gérance s'est poursuivi existant entre la société Confortis et Bastide le Confort médical.

La société Confortis et la société Bastide le confort médical ont souhaité actualisé les termes des contrats de la location gérance conclus le 29 septembre 2000 et le 1er janvier 20001.

Elles ont décidé d'actualiser le montant des redevances afin fin de maintenir l'équilibre économique de la convention : le montant de la redevance est donc actualisé à 2.445.000 € HT par an à compter du 1er janvier 2007.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle

conteste le redressement. Ce contentieux porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Compte tenu de la contestation formulée par la société Bastide le confort médical, aucune provision n'est intervenue au cours de l'exercice.

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2006 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2006, il avait été voté que le prix d'achat ne doit pas excéder 100 (cent) euros par action ordinaire. Les prix de vente ne doivent pas être inférieurs à 10 (dix) euros par action ordinaire.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007 sont explicitées ci-dessous.

Au 1er juillet 2006, la société détenait 7.376 actions (2.534 actions en propre par le biais du contrat de liquidité et 4.842 action en autodétention). Cela représentait 0.301 % du capital social.

Du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, la société a acheté 9.434 actions au cours moyen de 54,25 euros et a vendu 10.035 actions au cours moyen de 54,73 euros.

Au 30 juin 2007, la société détenait 6.775 actions

(1.933 actions en propre par le biais du contrat de liquidité et 4.842 action en autodétention). Cela représente 0,276 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 1,35 euros.

Le montant des frais est de 0.45% du montant des transactions. La nouvelle réglementation AMF a supprimé ces frais sur transactions à compter du mois de juillet 2006.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/6/03	Exercice au 30/06/04	Exercice au 30/06/05	Exercice au 30/06/06	Exercice au 30/6/07
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 262 412	3 262 480	3 262 480	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	815 603	815 620	815 620	2 446 860	2 446 860
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	50 213 707	56 439 962	62 822 374	70 622 314	81 529 558
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	5 328 016	5 379 002	7 643 282	9 441 965	10 344 978
Impôts sur les bénéfices	599899	739 606	1 295 741	1 637 344	1 439 058
Participation des salariés due au titre de l'exercice	64 850	74 077	365 835	476 236	374 028
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1 085 743	1 057 436	2 224 153	3 012 152	2 992 022
Résultat distribué	309 931	187 592	399 653	538 309	709 589
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	5.80	5.60	7.33	2.99	3.48
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	1.33	1.30	2.73	1.23	1.22
Dividende attribué à chaque action	0.38	0.23	0.49	0.22	0.29
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	493	531	553	650	704
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 325 625	10 061 745	11 615 413	13 113 226	14 677 866
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 880 824	3 168 908	3 894 110	4 420 045	4 958 840

RAPPORT D'ACTIVITÉ

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice net de 2 992 022,71 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 709.589,40 € à titre de distribution de dividende, soit 0,29 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 2.282.433,31 €

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 187 592 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2004,
- un dividende de 399 653 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005,
- un dividende de 538 309,20 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT:

7.1 INVESTISSEMENTS:

Bastide, le Confort Médical:

	Acquisitions	Fusion	Cession/Mise au rebut/Transferts
- Immobilisations incorporelles	290 037	0	53 495
- Immobilisations corporelles	10 959 929	0	1 966 475
- Immobilisations financières	316 863	0	19 470
TOTAL	11 566 830	0	2 039 442

Groupe Bastide :

	acquisitions	Cession/Mise au rebut/Transferts
- Immobilisations incorporelle	236 K€	493 K€
- Immobilisations corporelles	10 960 K€	2 311K€
- Immobilisations financières	249 K€	26K€
TOTAL	11 445 K€	2 830 K€

7.2 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de nos activités de vente et de location matériel médical.

VIII - ENDETTEMENT

Le ratio endettement et capitaux propres est de 34 % compte tenu de capitaux propres se montant à 25 929 096 € et d'un endettement de 8 812 246 €.

IX - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

La société Bastide le Confort Médical n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007 hormis dans le cadre de la création de sa filiale SAS BASTIDE FRANCHISE.

La société BASTIDE le confort médical est l'associé unique de cette filiale.

Aucune participation n'a été prise dans une société hors du Groupe BASTIDE.

Il a été conclu un pacte de stabilité entre les actionnaires suivants : société d'investissements Baside, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide.

X - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES:

Au 1er octobre 2007

	Actions	Droits de Votes
Plus de 50 %	X	SIB
de 33.33 à 50%	SIB	X
de 10 à 20%	X	Guy BASTIDE
de 5 à 10%	Guy BASTIDE Brigitte BASTIDE	Brigitte BASTIDE

A la date de l'assemblée générale le 7 décembre 2007, l'actionnariat est le suivant

	Actions	Droits de Votes
Plus de 50 %	X	SIB
de 33.33 à 50%	SIB	X
de 10 à 20%	X	X
de 5 à 10%	X	X

XI - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES:

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

XII FAITS EXCEPTIONNELS OU LITIGES

Il n'existe pas actuellement, à la connaissance de la société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Bastide le Confort Médical ou de ses filiales.

XII LA CONCURRENCE

Elle est diversifiée et issue à la fois du secteur parapublic et du secteur privé.

13.1 Dans le secteur parapublic

Les acteurs les plus importants sont les associations d'insuffisants respiratoires (AIR). L'ANTADIR (Association Nationale pour le Traitement et l'Assistance à Domicile des Insuffisants Respiratoires) regroupe plusieurs associations. Une association dissidente a été créée, le GARAD (Groupement des Associations Régionales d'Assistance à Domicile) qui regroupe huit associations. Les associations d'insuffisants respiratoires sont des associations loi de 1901 dites à but non lucratif. Pendant 20 ans, elles ont bénéficié d'un statut particulier : tarifs conventionnels négociés avec les CRAM et différents de la LPPR, fiscalité particulièrement avantageuse en dehors des dons attachés à ce type de structure. Aujourd'hui, leur fiscalité et leur approche de l'activité les rendent proches de l'activité des entreprises privées et d'ailleurs un nombre de plus en plus important prend la forme de SAS (Société par Actions Simplifiée).

Initialement orientées uniquement vers l'appareillage des patients insuffisants respiratoires chroniques graves, elles se sont depuis orientées vers :

- la nutrition entérale à domicile,
- la perfusion,
- l'insulinothérapie par pompe, voire pour certaines (par exemple : ARAIR à Tours) dans l'ensemble de l'activité du "Home Health Care".

Les AIR sont actuellement soumises à la LPPR et sont structurées dans le cadre d'un syndicat professionnel, le SNADOM (Syndicat National des Associations à Domicile).

RAPPORT D'ACTIVITÉ

13.2 Dans le secteur privé

La concurrence est composée de trois grands acteurs de taille nationale :

- Air Liquide Santé avec deux structures : Vitalaire et Orkyn,
- Locapharm, filiale d'Alliance Santé, groupe anglais Unichem,
- LVL Médical, cotée au Second Marché.

	Appartenance à un groupe	Type de prestation	Distribution
Vitalaire	Air Liquide	Respiratoire, NPAI (1)	Direct
Orkyn	Air Liquide	Globale	Direct/Pharmacie
Locapharm	Alliance Santé (groupe anglais Unichem)	Globale	Pharmacie
D'MEDICA	-	MAD	Direct/Pharmacie
Nestlé homecare	Nestlé France	Nutrition, diabète	Direct
Homeperf	Care	Perfusion, diabète	Direct
Caléa	Frésenius	Nutrition, perfusion, respiratoire	Direct
Euromédis	-	MAD	Direct - Pharmacien
LVL Médical	-	Respiratoire, NPAI (1)	Direct

(1) Nutrition, Perfusion, Algologie, Insulinothérapie.

D'Médica a été cédé au 1^{er} octobre 2006 à la CERP Nancy. Sur le plan régional, le marché est également composé de sociétés spécialisées (dans le secteur respiratoire notamment) et d'un nombre important (plus de 1 000) de petites sociétés ayant une activité dominante de vente et une petite activité de prestation de service tournée essentiellement vers le Maintien à Domicile « MAD ».

Sur le plan national, Bastide le Confort Médical est le deuxième acteur en terme de chiffre d'affaires, après le groupe ALSD et le numéro un en terme d'implantations.

Les autres concurrents sont :

- Districlub médical : il s'agit d'un réseau de franchise comprenant environ 40 franchisés intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et de la vente aux professionnels.
- Cap vital Santé : Il s'agit d'un réseau de franchise d'une centaine d'adhérents intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et de la vente aux professionnels.
- Rhéteam : il s'agit d'un groupement d'adhérents comprenant environ cent adhérents en France et deux cents en Allemagne intervenant principalement dans le domaine du maintien à domicile et du handicap.

XIV RÉSULTATS SEMESTRIELS 2007 - 2008 : MARGE OPÉRATIONNELLE RECORD DE 10 %

En K€	S1 2006/2007	S1 2007/2008	Var.
Chiffre d'affaires	39 761	46 182	+16,1%
Résultat opérationnel courant	3 579	4 610	+28,8%
Marge opérationnelle	9,0%	10,0%	
Résultat opérationnel	3 579	4 610	+28,8%
Résultat net pdg	2 244	2 854	+27,2%
Marge nette	5,6%	6,2%	

Au cours du premier semestre de son exercice 2007-2008 (juillet - décembre), le groupe Bastide Le Confort Médical a amélioré l'ensemble de ses fondamentaux économiques.

Le groupe a ainsi généré une croissance organique élevée de 16,1 %, confirmant l'accélération de son développement. Cette performance s'appuie sur l'augmentation régulière des implantations commerciales du groupe, au nombre de 72 au 31 décembre 2007, et sur le succès d'une stratégie marketing offensive.

Résultat opérationnel courant : + 29 %

Cette croissance soutenue s'est accompagnée d'une nouvelle amélioration des marges. Le résultat opérationnel courant progresse ainsi de 29 % à 4,6 M €. Le groupe atteint ainsi pour la première fois une marge opérationnelle de 10 %.

Cette progression bénéficie de l'optimisation de la marge brute grâce à la contribution de plus en plus forte d'activités plus rémunératrices comme les prestations de services ou les marques propres (19,7 % du chiffre d'affaires désormais).

La rentabilité opérationnelle de chaque agence s'améliore au fur et à mesure du développement de leur volume d'affaires, ce qui a permis d'absorber le renforcement stratégique du management opérationnel afin de pérenniser la croissance.

Tenant compte d'un résultat financier de - 0,2 M € quasi stable, le résultat net part de groupe affiche une forte hausse de + 27 % à 2,9 M€, soit une marge nette de 6,2 %.

Taux d'endettement net réduit à 25 %

Les capitaux propres sont désormais de 32,8 M€ au 31 décembre 2007. Le cash flow généré par l'activité a permis de financer l'ensemble des investissements du groupe, notamment en matériels locatifs. Grâce, de plus, à une bonne maîtrise du BFR, le groupe a ainsi réduit son taux d'endettement net à 25 % contre 29 % à la fin de l'exercice précédent.

Perspectives 2007 - 2008 : forte confiance sur les objectifs

En avance, à mi-exercice sur son plan de marche aussi bien en chiffre d'affaires qu'en résultats, Bastide Le Confort Médical est conforté dans ses objectifs et vise un chiffre d'affaires, désormais, nettement supérieur à 92 M € avec une marge opérationnelle courante au moins égale à celle du premier semestre.

Bastide poursuivra également au second semestre son expansion géographique avec 3 nouvelles ouvertures d'agences programmées à Macon, Bourges et Le Havre. Le développement des franchises s'accélère avec 5 contrats signés (1 ouverture en 2007-2008, 4 en 2008-2009) et 6 autres en négociation.

Par ailleurs, les négociations sur l'équipement des EHPAD viennent d'aboutir. A partir du 1er août 2008, ceux-ci disposeront d'une enveloppe budgétaire annuelle de 320 M € (contre 160 M € prévus dans le projet initial) pour s'équiper en dispositifs médicaux, soit sous forme d'achat, soit sous forme de location auprès d'acteurs spécialisés comme Bastide.

Fort de son réseau numéro 1 en France et d'un savoir-faire éprouvé avec plus de 20 000 lits médicaux en gestion, Bastide est un des seuls acteurs à pouvoir accompagner le développement des groupes d'EHPAD, en couplant à la fois la proximité avec une offre de qualité compétitive. Le groupe confirme ainsi son ambition de renforcer ses positions au cours des prochaines années sur ce secteur.

En parallèle, Bastide bénéficiera dans les prochains mois d'une revalorisation des tarifs LPP sur le maintien à domicile des patients et sur certaines prestations de nutrition.

RAPPORT D'ACTIVITÉ / DEUXIEME

I - DIVISION DU TITRE

L'augmentation du cours de bourse de l'action BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL nous paraît nécessiter, dans un souci d'amélioration de sa liquidité, d'envisager une division par trois de la valeur nominale du titre.

La division par trois de la valeur nominale du titre la ramènerait donc à 0,45 € et aurait pour effet de substituer 3 actions nouvelles de 0,45 € à 1 action ancienne de 1,35 €.

Nous vous invitons à approuver purement et simplement cette modification.

II - AUTORISATION DE RACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration souhaite une nouvelle fois être autorisé à procéder à des acquisitions d'actions de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL.

Ce projet vise plusieurs objectifs, à savoir :

- d'une part et à titre principal assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF,
- d'autre part, permettre à notre société de détenir des actions lui permettant de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et de ses filiales dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- enfin, le cas échéant, permettre à la société de remettre une fraction de ses propres actions en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, si vous renouvez l'autorisation sollicitée par le Conseil d'Administration, pourront être effectués par tous les moyens légaux y compris par le recours à des instruments financiers dérivés ; en outre les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert pourront intervenir à tout

moment dans le respect de la réglementation en vigueur.

Compte tenu de l'évolution actuelle du cours de bourse, nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat d'une action à 150 (cent cinquante) euros et le prix minimum vente de 15 (quinze) euros.

En cas de division, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les prix d'achat maximum et de vente minimum seraient donc ramenés à 50 (cinquante) euros et 5 (cinq) euros par action dans l'hypothèse où la division par trois de la valeur nominale du titre serait effectivement décidée.

Nous vous précisons d'autre part que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen et notamment sur le marché de gré à gré.

De même, la fraction de l'opération pouvant être réalisée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'autorisation que nous sollicitons expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2007 ; elle se substitue à l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale réunie le 15 décembre 2006 et qui faisait l'objet de la huitième résolution.

III - ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005, avait autorisé le conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux

PARTIE : PARTIE SPECIALE

conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

Sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005, le Conseil d'administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 5ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2005,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation était donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 16 décembre 2005.

Une réunion du conseil d'administration du 10 avril 2006 avait décidé de l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires suivants :

Monsieur Vincent BASTIDE : 1.512 actions

Madame Dominique VALIENTE : 1.110 actions

Monsieur Olivier HILD : 1.110 actions

Monsieur Nicolas DESFOSSEZ : 1.110 actions

Le cours de clôture était de 71 € au 30 juin 2007.

La valeur de ces attributions gratuites d'actions est de

Monsieur Vincent BASTIDE :
1.512 actions – 107 352 €

Madame Dominique VALIENTE :
1.110 actions – 78 810 €

Monsieur Olivier HILD :
1.110 actions – 78 810 €

Monsieur Nicolas DESFOSSEZ :
1.110 actions – 78 810 €

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas usé de sa faculté pour décider de nouvelles attributions d'actions.

RAPPORT D'ACTIVITÉ / DEUXIEME

IV - AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCÉDER EN UNE OU PLUSIEURS FOIS À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2.000.000 € DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La Direction générale et votre Conseil d'Administration ont souhaité pouvoir disposer des moyens de mettre en œuvre une politique d'investissement et le cas échéant de croissance externe en fonction des nécessités ou des opportunités qui pourront se présenter.

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration sollicite une autorisation lui permettant de décider à sa convenance une augmentation de capital dont il propose de fixer à 2.000.000 € le montant maximum, cette augmentation de capital serait susceptible d'être réalisée en une ou plusieurs fois ; en outre, et compte tenu de la diversité des situations qui pourront se présenter, le Conseil d'Administration sollicite une délégation de compétences aussi large que possible tout en restant naturellement strictement conforme aux limites légales. De plus, dans un souci d'efficacité, le Conseil d'Administration sollicite une faculté de subdélégation au bénéfice de son Président en application des dispositions visées à l'article L 225-129-4 b) du Code de Commerce.

Ainsi, si vous adoptez la proposition du Conseil d'Administration celui-ci pourra procéder dans un délai maximal de vingt-six mois et pour un montant de 2.000.000 € au maximum à une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à réaliser par l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société, assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions, ainsi que de toute valeur mobilière de quelque nature que ce soit y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux mais à l'exclusion d'actions de préférence, et donnant accès

immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe à une quotité du capital social de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière.

L'autorisation que nous sollicitons expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2009 ; elle se substitue à l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale réunie le 16 décembre 2005 et qui faisait l'objet de la dixième résolution.

Nous devons également vous préciser que ce projet d'augmentation de capital, conformément à la loi du 19 février 2001 qui a modifié sur ce point l'article L 443-5 du Code du Travail doit être accompagné d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne puisque le législateur a voulu favoriser par ce dispositif un actionariat salarié géré collectivement.

Le texte des projets de résolutions comporte donc une dixième résolution conférant au Conseil d'Administration une autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de procéder à cette augmentation de capital.

La Direction générale et le Conseil d'Administration ont, dès l'introduction des titres de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL au marché réglementé, souhaité inciter les salariés de l'entreprise à devenir actionnaires : le Conseil d'Administration invite donc l'Assemblée Générale à adopter la résolution qui est proposée et qui constitue une nouvelle incitation à l'émergence d'un actionariat salarié.

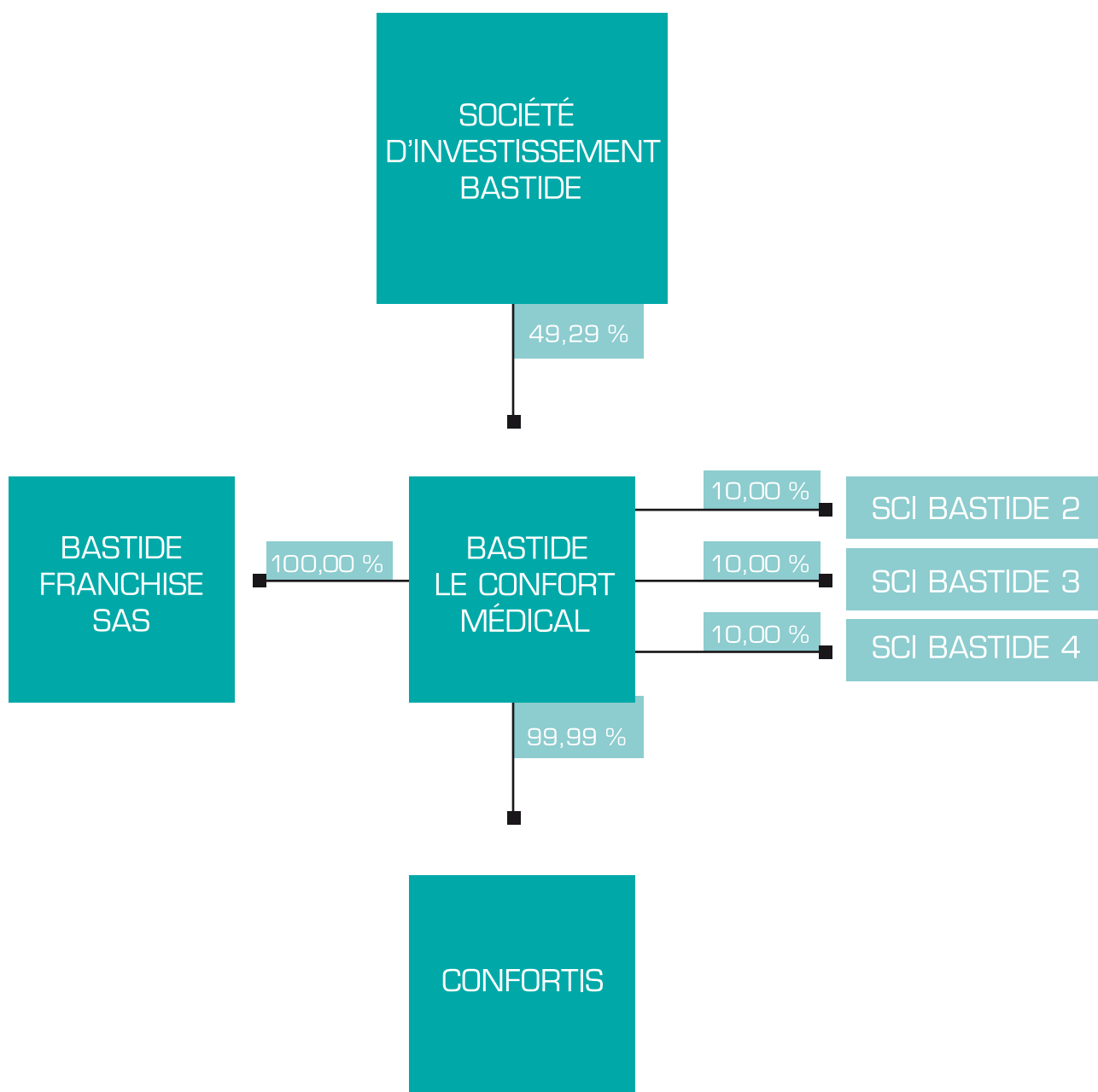
En tout état de cause chaque action nouvelle émise en vertu ou par suite de cette délégation si elle est effectivement conférée au Conseil d'Administration sera dès sa création soumise à toutes les dispositions des statuts de la société ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires.

PARTIE : PARTIE SPECIALE

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
16 décembre 2005	26 mois	16 février 2008	2.000.000 €	Il n'est pas fait usage de cette délégation

ORGANIGRAMME



RAPPORT D'ACTIVITÉ / DEUXIEME

V - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS VOTÉ PAR LES ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 DÉCEMBRE 2007

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions
7 décembre 2007

2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :
A la date du 7 décembre 2007, la Société détient 7.339 actions propres, soit 0,30 % du capital.

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société
- 2.497 actions au titre du contrat de liquidité AFEI ;
- 4.842 actions au titre de plans d'options d'achat d'actions

4) Objectifs du programme de rachat
Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- De consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- De remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

En application de la loi, la part maximale que BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 décembre 2007 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 244.686 actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtés dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 7 décembre 2007 (7.339 soit 0,30 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 237.347 (9,70 % du capital), soit un investissement théorique de 35.602.050 euros sur la base du prix maximum d'achat de 150 € figurant dans la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires. Cette même résolution fixe un prix minimum de vente de 15 € par action.

6) Durée du programme de rachat
18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 décembre 2007, soit jusqu'au 7 juin 2009.

PARTIE : PARTIE SPECIALE

7) Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme le 15/12/2006	7.488 / 0,31 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus au 7 décembre 2007 (en titres + en pourcentage) :	7.339/ 0,30 %
Valeur comptable du portefeuille au 7 décembre 2007	232.452,14 €
Valeur de marché du portefeuille au 7 décembre 2007	482.319,08 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	12.956 ¹	13.055 ²				
Échéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	63,07 €	62,58 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	817.089,90 €	817.012,88 €				

(1) 12.956 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 13.055 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

COMPTES CONSOLIDÉS

I - BILAN AU 30/06/07

ACTIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2007	au 30/06/2006
Immobilisations incorporelles	1 018	771
Ecart d'acquisition	9 827	9 827
Immobilisations corporelles	24 535	19 639
Autres actifs financiers	947	724
Impôts différés	19	250
Total actifs non-courants	36 346	31 211
Stocks et en cours	10 032	8 478
Clients et comptes rattachés	10 943	10 670
Autres débiteurs	1 675	1 618
Autres actifs courants	1 083	550
VMP et autres placements	90	90
Disponibilités	611	649
Total actifs courants	24 434	22 055
Total des actifs destinés à être cédés	0	0
Total Actif	60 780	53 266

PASSIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2007	au 30/06/2006
Capital	3 303	3 303
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	-116	-166
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	18 119	13 938
Total capitaux propres, part du groupe	30 642	26 411
Total intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	30 642	26 411
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	6 565	6 170
Engagements envers le personnel	67	52
Autres provisions	0	0
Impôts différés	180	406
Total passifs non-courants	6 812	6 628
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3 027	2 596
Provisions (part à moins d'un an)	385	170
Fournisseurs et comptes rattachés	13 877	12 047
Autres dettes	6 030	5 407
Autres passifs courants	7	7
Total passifs courants	23 326	20 227
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	30 138	26 855
Total Passif	60 780	53 266

II - COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

	du 01/07/2006 au 30/06/2007	du 01/07/2005 au 30/06/2006
Chiffre d'affaires	82 284	70 690
Autres produits	480	1 261
Achats consommés	-30 888	-26 933
Charges externes	-15 807	-13 634
Charges de personnel	-20 052	-18 018
Impôts et taxes	-2 019	-1 697
Dotations aux amortissements	-6 011	-5 288
Dépréciations	-261	-151
Autres charges	-109	-90
Résultat opérationnel courant	7 617	6 140
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Résultat opérationnel	7 617	6 140
Coût de l'endettement financier brut	-409	-326
Coût de l'endettement financier net	-409	-326
Autres produits et charges financiers	-2	56
Quote-part de résultat des mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt sur le résultat	7 206	5 870
Impôt sur le résultat	-2 462	-2 015
Résultat des activités poursuivies	4 744	3 855
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de l'exercice	4 744	3 855
Revenant		
aux actionnaires de la société	4 744	3 855
aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat par action (en €) (*)	1,94	1,58
Résultat dilué par action (en €) (*)	1,94	1,58

(*) Calculé, au titre des deux exercices, sur le nombre d'actions inchangé soit 2446 860 actions

COMPTES CONSOLIDÉS

III - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN MILLIERS D'EUROS)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2005	3 262	9 336	-139				10 487	22 946	0	22 946
Incidence des changements de méthode comptable										
Augmentation de capital	41						-41			
Résultat de la période							3 855	3 855		3 855
Dividendes versés							-399	-399		-399
Variation autocontrôle			-27				36	9		9
Situation au 30 juin 2006	3 303	9 336	-166	0	0	0	13 938	26 411	0	26 411
Incidence des changements de méthode comptable										
Augmentation de capital										
Résultat de la période							4 744	4 744		4 744
Dividendes versés							-537	-537		-537
Variation autocontrôle			50				-26	24		24
Résultat cession autocontrôle										
Situation au 30/06/2007	3 303	9 336	-116	0	0	0	18 119	30 642	0	30 642

IV - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EN MILLIERS D'EUROS)

	30/06/07	30/06/06
Résultat net consolidé	4 744	3 855
Élimination des amortissements et provisions	6 223	4 832
Élimination des résultats de cessions d'immobilisations	46	-35
Élimination des impôts différés	5	18
Élimination du retraitement des crédits baux	-593	-1 101
Incidence de la variation du B.F.R.	52	-1 061
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	10 477	6 508
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 238	-8 413
Acquisition d'actifs financiers	-247	-275
Variation des prêts et avances consentis	24	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	65
Cession d'actifs financiers		202
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-11 421	-8 421
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres	24	9
Émission d'emprunts	3 150	6 800
Remboursement d'emprunts	-1 928	-5 331
Dividendes versés	-537	-399
Flux de trésorerie liés aux activités financement	709	1 079
Variation de la trésorerie	-235	-834
Trésorerie d'ouverture	306	1 140
Trésorerie de clôture	71	306
Disponibilités	611	649
V.M.P.	90	90
Découverts bancaires	-630	-433
Trésorerie de clôture	71	306

COMPTES CONSOLIDÉS

V - ANNEXE

Les présents comptes consolidés, couvrant la période allant du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2007.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent, les nouvelles normes adoptées depuis n'ayant pas eu d'incidence significative.

Les normes ou interprétations publiées au 30 juin 2007 mais non encore entrées en vigueur n'ont pas été appliquées par anticipation.

Note 1 - Faits significatifs au 30 juin 2007

- BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL a ouvert 6 nouvelles agences au cours de l'exercice 2006/2007.
- Une nouvelle filiale, détenue à 100% et consolidée par intégration globale, a été constituée. Dénommée BASTIDE FRANCHISE, elle a pour vocation de développer un réseau de magasins en franchise. Elle n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007.
- La filiale CONFORTIS a développé, au cours de cet exercice, l'activité de négoce à l'international démarré en avril 2006.
- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle conteste le redressement. Ce contentieux porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Compte tenu de la contestation formulée par la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL, aucune provision n'est intervenue au cours de l'exercice.

Note 2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 - Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2007 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL et de ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE.

Celles-ci, contrôlées directement de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les opérations réciproques entre les trois sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

Les intérêts minoritaires ne sont pas distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

2.2 - Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres CONFORTIS et la quote-part dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de prise de contrôle. Ils sont également constitués des fonds de commerce des sociétés acquises par BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL et fusionnées depuis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils ne sont plus amortis depuis le 1er juillet 2004, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Le groupe considère que chaque agence commerciale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels.

Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

2.3 - Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation, ... qui sont amortis sur 3 ans,
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les frais de recherche et de développement d'un montant non significatif sont comptabilisés en charges.

2.4 – Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ou de construction, diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées.

Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :

- constructions	20 ans
- agencements des constructions	5 à 10 ans
- matériel et outillage	6 à 8 ans
- installations générales	5 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel et mobilier de bureau	5 ans

Contrats de location

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL applique les critères de la norme IAS 17.

Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et présentées dans les engagements hors bilan.

2.5 - Autres Actifs financiers

Il s'agit principalement de prêts et de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, ont fait l'objet d'une actualisation de leur nominal.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

2.6 – Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

2.7 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

2.8 – Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 – Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10 – Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

2.11 – Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie.

Le poste provision est réparti en « provisions non courantes » et « provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation prévue par la convention collective applicable aux sociétés du groupe.

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers.

2.12 – Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale,
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actif et passifs non courants.

2.13 – Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

2.14 – Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui pourraient comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

Note 3 – Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.1 – Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
CONFORTIS	"Z.A. de Cromel 50220 St Quentin"	342 086 915 000 28	100%	100%
BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	498 615 640 000 14	100%	100%

Les trois sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement.

3.2 - Ecart d'acquisition

Valeurs nettes				
Tableau de variation	30/06/06	Accroissement	Diminution	30/06/07
Lhomme Rabier	320			320
Escande	331			331
Aerodom	710			710
Médical Chaubert	554			554
Médico Savoie	54			54
Hygiène Service	297			297
SPM	124			124
Sète	11			11
Médical Guiraud	472			472
Tours	95			95
Sésame	146			146
Confortis	5 937			5 937
Médical Home Santé	776			776
Total	9 827			9 827

Toutes les sociétés identifiées, hormis CONFORTIS, ont fait l'objet de fusion-absorption par la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL depuis leur acquisition.

3.3 – Immobilisations incorporelles

3.3.1 – Logiciels

Valeurs brutes					
Tableau de variation	30/06/06	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/07
Logiciels	1082	66	493		655
Dont retraitement crédit-bail	440		440		0

Amortissements					
Tableau de variation	30/06/06	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/07
Logiciels	958	42	493		507
Dont retraitement crédit-bail	440		440		0

COMPTES CONSOLIDÉS

3.3.2 - Droits au bail

Tableau de variation	30/06/06	Acquisitions	Sorties	Virements	30/06/07
Ville Active	32				32
Montpellier	53				53
Bordeaux	8				8
Narbonne	31				31
Montauban	23				23
Agen	15				15
Chambéry	15				15
Aerodom	70				70
Toulon	15				15
Pau	6				6
Nantes	76				76
Paris	76				76
Mulhouse	92				92
Montélimar	30				30
Strasbourg	15				15
Troyes	15				15
Besançon	75				75
Portet s/Garonne		140			140
Niort		30			30
TOTAL	647	170	0	0	817

3.4 - Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/06	Acquisitions	Sorties	30/06/07
Terrain	70			70
dont retraitement crédit-bail	70			70
Agencements, Aménagements, Inst.	7131	1246	207	8170
dont retraitement crédit-bail	200			200
Installations techniques et outillage	33223	9389	1205	41407
dont retraitement crédit-bail	7668			7668
Autres immobilisations	3596	302	899	2999
dont retraitement crédit-bail	335		335	0
Immobilisations en cours	0	23		23
Total	44020	10960	2311	52669

Amortissements

Tableau de variation	30/06/06	Augmentation	Diminution	30/06/07
Agencements, Aménagements, Inst.	3996	643	186	4453
dont retraitement crédit-bail	117	10		127
Installations techniques et outillage	17389	5004	1147	21246
dont retraitement crédit-bail	5799	847		6646
Autres immobilisations	2996	321	881	2436
dont retraitement crédit-bail	335		335	0
Total	24381	5968	2214	28135

Présentation synthétique des retraitements de crédit bail

Nature	Montant brut	Amortissements	Durée	Dette financière	Impôts différés	Levée d'option	Redevances
terrain	70			1		0,075 €	8
A.A.I.	200	127	20 ans	48		0,075 €	24
Installations techniques	7668	6647	6ans	96	301	1%	705
Total	8713	7549		179	301		737

3.5 - Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/2007	30/06/2006
- Titres de participation et créances rattachées	12	14
- Prêts divers	216	74
- Dépôts de garantie	719	636
Valeurs nettes	947	724

3.6 - État des échéances des actifs courants

	30/06/07	30/06/06
Créances clients brutes	10 975	10 718
Dépréciation	-32	-48
Créances clients nettes	10 943	10 670
Créances fournisseurs	1 328	951
Créances sociales	29	23
Créances fiscales	208	287
Créances diverses	110	357
Autres créances	1 675	1 618
Autres actifs courants	1 083	550

Cette dernière rubrique recouvre les charges constatées d'avance.
Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

3.7- Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2007 à 3.303.261 euros. Il est composé de 2.446.860 actions de 1,35 euros de valeur nominale.

3.8- Actions d'autocontrôle

La société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL détient 7.376 de ses propres actions au 30 juin 2007, pour une valeur d'acquisition de 166 Keuros, soit une valeur unitaire de 22,46 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2007 s'élevait à 71 euros.

COMPTES CONSOLIDÉS

3.9 - Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants (échéance à moins d'un an)	30/06/2007	30/06/2006
- Emprunts	2 273	1 497
- Emprunts de crédit-bail	123	677
- Concours bancaires	630	420
- Associés	1	2
	3 027	2 596
Non courants (échéance à plus d'un an)		
- Emprunts	6 528	6 094
- Emprunts de crédit-bail	37	76
	6 565	6 170

Tous les emprunts ont été contractés à des taux fixes. Seul un financement en crédit-bail, dont le solde s'élève à 63 K€ au 30 juin 2007, a été conclu à taux variable.

3.10 - Provisions pour risques et charges

	30/06/06	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/07
Passifs non courants - Indemnités de fin de carrière	52	14			66
Passifs courants - contentieux divers	170	247	32		385
Total	222	261	32	0	451

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

3.11 - Provisions pour dépréciations d'actifs

	30/06/06	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/07
Stocks marchandises	47				47
Créances clients	48		17		31
Total	95	0	17	0	78

3.12 - Etat des échéances des autres passifs courants

	30/06/07	30/06/06
Dettes fournisseurs	13 877	12 047
Dettes sociales	3 473	3 372
Dettes fiscales	2 460	2 030
Dettes diverses	97	5
Autres dettes	6 030	5 407
Autres passifs courants	7	7

Cette dernière rubrique recouvre les produits constatés d'avance. Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

3.13 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France.

	«du 01/07/06 au 30/06/07»	«du 01/07/05 au 30/06/06»	«du 01/07/04 au 30/06/05»
Ventes	47 066	40 727	36 030
dont export	1 535	234	0
Prestations	35 218	29 963	26 792
Total	82 284	70 690	62 822

3.14- Autres produits

	30/06/2007	30/06/2006
- Reprises de provisions	49	604
- Transferts de charges	262	337
- Divers	169	320
	<u>480</u>	<u>1261</u>

3.15 – Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut se répartit en :

	30/06/2007	30/06/2006
- Intérêts sur emprunts	307	234
- Intérêts sur location-financement	50	92
- Actualisation des créances financières	52	—
	<u>409</u>	<u>326</u>

3.16- Charges d'impôt

Les impôts sur les bénéfices se répartissent en :

	30/06/2007	30/06/2006
- Impôts exigibles	2 457	1 997
- Impôts différés	5	18
	<u>2 462</u>	<u>2015</u>

La charge d'impôt réelle correspond à l'impôt théorique calculé en appliquant au résultat avant impôt le taux d'IS en vigueur en France.

Évolution des impôts différés au bilan consolidé :

	30/06/2007	30/06/2006
- Impôt différé actif	19	250
- Impôt différé passif	180	406

3.17- Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 297 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 ; il s'établissait à 271 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006.

COMPTES CONSOLIDÉS

3.18- Effectifs

	30/06/2007	30/06/2006
- Cadres	76	75
- Employés	626	572
	<u>702</u>	<u>647</u>

3.19- Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
- Établissement de Crédit				
- Dettes financières				
- Ret. Crédit Bail				
Contrat de location simple	8 888	4 453	4 435	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

3.20- Information sectorielle

Le groupe BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL opérant presque exclusivement en France et dans un seul métier, la notion d'information sectorielle n'est pas pertinente.

3.21 - Information sur les parties liées

Les transactions entre la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL et ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note. Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL .

	30/06/2007	30/06/2006
SCI BASTIDE 1 loyers magasin Valence	50	50
SCI BASTIDE 2 loyers siège social 1	129	129
SCI BASTIDE 3 loyers siège social 2	98	98
SCI BASTIDE 4 loyers magasin Nîmes	30	0
SA SIB Société mère de BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL redevances holding	451	444

3.22- Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes du groupe BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice..

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL Exercice clos le 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2007 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2.2. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes
Grant Thornton

TSA AUDIT

Membre français de Grant Thornton International
Jean-Yves Baldit
Associé

Philippe Silhol

COMPTES SOCIAUX

I - BILAN AU 30 JUIN 2007

BILAN ACTIF

(en €)	BRUT	AMORT, PROV	NET AU 30.06.07	NET AU 30.06.06	NET AU 30.06.05
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	655 193	593 272	61 920	42 102	39 710
Fonds commercial	5 524 450	16	5 524 434	5 301 300	5 226 300
IMMOB. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	7 970 182	4 325 911	3 644 270	3 052 249	2 635 913
Installations techniques, mat. out. Industriels	33 726 137	14 742 114	18 984 022	13 924 102	10 154 315
Autres immobilisations corporelles	2 429 604	1 929 735	499 868	503 047	593 999
Immobilisations en cours	23 401		23 401		27 999
Avances et acomptes					
IMMOB. FINANCIÈRES					
Participations	3 607 529		3 607 529	3 588 873	3 604 379
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860	10 706	599 369
Autres titres immobilisés	85 113		85 113	85 113	
Prêts	267 313		267 313	74 058	
Autres immobilisations financières	747 444		747 444	658 117	441 079
TOTAL	55 043 231	21 591 050	33 452 180	27 239 671	23 323 069
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	479 547		479 547	461 533	478 511
Marchandises	9 593 846	47 024	9 546 822	8 016 242	6 828 265
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
CRÉANCES					
Clients et comptes rattachés	10 739 719	31 535	10 708 184	10 566 330	9 622 242
Autres créances	1 982 628		1 982 628	1 612 546	649 745
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	80 552		80 552	80 552	211 847
Disponibilités	455 554		455 554	443 605	1 123 378
Charges constatées d'avance	1 137 258		1 137 258	698 987	746 613
TOTAL	24 469 107	78 559	24 390 548	21 879 799	19 660 605
Comptes de régularisation					
TOTAL GÉNÉRAL	79 512 339	21 669 609	57 842 729	49 119 471	42 983 675

PASSIF

[en €]	NET au 30.06.07	NET au 30.06.06	NET au 30.06.05
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 262 480
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527
Réserves			
Réserve légale	330 326	326 248	326 248
Réserves réglementées			4 127
Autres réserves	9 959 537	7 489 772	5 701 926
Report à nouveau	2 421	775	292
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 992 022	3 012 152	2 224 153
TOTAL	25 929 096	23 473 737	20 860 756
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	434 561	179 123	130 751
Provisions pour charges	66 911	52 601	50 668
TOTAL	501 472	231 724	181 419
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	9 431 093	8 011 551	6 176 588
Emprunts et dettes financières diverses	1 136	1 136	1 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 715 678	12 026 847	10 286 752
Dettes fiscales et sociales	5 292 041	5 362 977	5 251 475
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	965 373	4 706	218 940
Produits constatés d'avance	6 838	6 790	6 441
TOTAL	31 412 160	25 414 009	21 941 499
TOTAL GÉNÉRAL	57 842 729	49 119 471	42 983 675

COMPTES SOCIAUX

II - COMPTE DE RESULTAT

(en €)	01.07.06 - 30.06.07	01.07.05 - 30.06.06	01.07.04 - 30.06.05
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	46 318 951	40 658 880	36 029 849
Production vendue de services	35 210 606	29 963 434	26 792 525
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	81 529 558	70 622 314	62 822 374
Subventions d'exploitation			1 600
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	310 740	942 954	721 943
Autres produits	169 182	320 419	127 725
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	82 009 480	71 885 688	63 673 644
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	30 333 353	26 657 880	23 691 942
Variation de stock (marchandises)	(1 530 579)	(1 212 277)	(864 755)
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 603 940	1 446 073	1 205 057
Variation de stock (matières premières & autres)	(18 014)	16 978	(20 123)
Autres achats et charges externes	19 372 464	16 110 314	14 570 968
Impôts, taxes et versements assimilés	1 976 698	1 644 624	1 560 087
Salaires et traitements	14 677 866	13 113 226	11 615 413
Charges sociales	4 958 840	4 420 045	3 894 110
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 238 328	4 156 587	3 661 678
Dotations d'exploitation sur actif circulant		24 300	22 724
Dotations d'exploitation pour risques et charges	260 706	126 396	73 151
Autres charges	59 108	49 233	91 474
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(76 932 712)	(66 553 383)	(59 501 728)
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 076 767	5 332 304	4 171 915
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	149 984		
Autres intérêts et produits assimilés	3 600	18 241	66 698
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de vmp	688		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	154 273	18 241	66 698

(en €)	01.07.06 -30.06.07	01.07.05 -30.06.06	01.07.04 -30.06.05
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amts & prov.	40 836	8 950	
Intérêts et charges assimilées	333 568	244 682	319 907
Différences négatives de change			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(374 404)	(253 632)	(319 907)
RÉSULTAT FINANCIER	(220 130)	(235 390)	(253 208)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 856 637	5 096 913	3 918 707
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 788	266 243	66 608
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 788	266 243	66 608
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 635	14 376	9 206
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	81 681	223 047	90 380
Dotations exceptionnelles aux amort et provisions			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	(91 317)	(237 424)	(99 586)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(51 528)	28 818	(32 977)
Participation des salariés	374 028	476 236	365 835
Impôts sur les bénéfices	1 439 058	1 637 344	1 295 741
Total des produits	82 203 542	72 170 173	63 806 952
Total des charges	(79 211 520)	(69 158 020)	(61 582 798)
BÉNÉFICE	2 992 022	3 012 152	2 224 153

COMPTES SOCIAUX

III - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Origines:

Résultat de l'exercice 2 992 022 €
 Dont résultat courant après impôts : 3 417 579 €

Affectation:

Dividendes 709 589 € Réserve légale 0 € Réserves facultatives 2 282 433 €

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2007, dont le total est de 57 842 729 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 2 992 022 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2006 au 30 Juin 2007.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entreprise.

4.1 Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 -10 ans
Matériel et outillage	6 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels.

Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Participation et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide détient 100% de la SA Confortis.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières:

Ce poste comprend les dépôts de garanties de loyer.

Valeurs mobilières de placement:

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks:

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises:

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite:

Ils sont calculés en fonction du principe d'indemnisation déterminé par la convention collective applicable aux sociétés du groupe.

Evènements intervenus dans l'exercice :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui est contesté par l'entreprise et par ses avocats. Ce contentieux porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Compte tenu de la contestation formulée par la société, aucune provision n'est intervenue au cours de l'exercice.

COMPTES SOCIAUX

4.2 Tableaux complémentaires

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (en €)

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche & développement	0		
TOTAL 1	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 943 102	290 037	
TOTAL 2	5 943 102	290 037	
Terrains			
Installations générales agencement	6 931 266	1 245 582	
Installations techniques, matériel et outillage	25 542 002	9 389 253	
Autres immobilisations Corporelles			
Matériels de transport	1 115 142	5 129	
Matériels de bureau & informatique	1 567 459	296 562	
Immobilisations corporelles en cours		23 401	
TOTAL 3	35 155 871	10 959 929	
Autres participations	3 599 579	18 656	
Autres titres immobilisés	85 113		
Prêts et autres immobilisations financières	732 175	298 207	
TOTAL 4	4 416 868	316 863	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	45 515 843	11 566 830	

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche & développement			0
TOTAL 1			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		53 495	6 179 644
TOTAL 2		53 495	6 179 644
Terrains			
Installations générales agencements.		206 666	7 970 182
Installations techniques .mat.& out.		1 205 119	33 726 137
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		431 056	689 215
Matériel de Bureau & informatique		123 633	1 740 388
Immobilisations corporelles en cours			23 401
TOTAL 3		1 966 475	44 149 325
Autres participations		3 845	3 614 390
Autres titres immobilisés			85 113
Prêts et autres immobilisations financières		15 625	1 014 757
TOTAL 4		19 470	4 714 261
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		2 039 442	55 043 231

COMPTES SOCIAUX

ETATS DES AMORTISSEMENTS (en €)

CADRE A : SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort. à la fin de l'ex.
Frais établ. recherches et développement				
TOTAL 1				
Autres immobilisations incorporelles	599 698	47 085	53 495	593 288
TOTAL 2	599 698	47 085	53 495	593 288
Constructions				
- Installation, agencement et aménagements des constructions	3 879 017	632 928	186 034	4 325 911
- Installations techniques, matériels et outillage	11 617 900	4 271 216	1 147 002	14 742 114
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de transport	1 017 209	63 289	415 831	664 666
- Matériel de bureau et informatique	1 162 345	223 808	121 084	1 265 069
TOTAL 3	17 676 472	5 191 242	1 869 953	20 997 761
TOTAL GENERAL (1+2+3)	18 276 171	5 238 328	1 923 448	21 591 050

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C : MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT.DÉROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
TOTAL 1				
Immobilisations incorporelles	47 085			
TOTAL 2	47 085			
Terrains				
Constructions				
Installation générales, agencement, aménagement des constructions	632 928			
Installations techniques, matériels et outillage	4 271 216			
Autres immobilisations				
Matériel de transport	63 289			
Mat. de bureau et informatique	223 808			
TOTAL 3	5 191 242			
TOTAL GENERAL 1+2+3	5 238 328			

ETAT DES PROVISIONS (en €)

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	170 173	246 396	31 794	384 775
Provisions pour pensions et obligations similaires	52 601	14 310		66 911
Autres Provisions risques et charges	8 950	40 836		49 786
TOTAL 1	231 724	301 542	31 794	501 472
Dépréciation sur stocks	47 024			47 024
Dépréciation sur comptes clients	48 194		16 659	31 535
TOTAL 2	95 218	0	16 659	78 559
TOTAL GENERAL (1+2)	326 942	301 542	48 453	580 031
dont dotations et reprises d'exploitation		260 706	48 453	
dont dotations et reprises financières		40 836		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES (en €)

CADRE A			
ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances rat.à des participations	6 860		6 860
Prêts	267 313	26 157	241 156
Autres immobilisations financières	747 444	747 444	
Clients douteux ou litigieux	749 653	749 653	
Autres créances clients	9 990 066	9 990 066	
Personnel & comptes rattachés	28 658	28 658	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux			
État & autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	156 506	156 506	
Taxe/Valeur Ajoutée	355 623	355 623	
Divers	7 568	7 568	
Groupe & associés			
Débiteurs divers	1 434 271	1 434 271	
Charges constatées d'avance	1 137 258	1 137 258	
TOTAUX	14 881 223	14 633 206	248 016
RENOIS			
Prêts accordés en cours d'exercice	204 844		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	11 589		

COMPTES SOCIAUX

CADRE B				
ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Emprunts & dettes établissements de crédit				
- à 1 an	618 846	618 846		
- à + 1 an	8 812 246	2 284 153	6 358 379	169 714
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	15 715 678	15 715 678		
Personnel et comptes rattachés	1 938 909	1 938 909		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1 533 686	1 533 686		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice				
- Taxe/Valeur Ajoutée	1 493 058	1 493 058		
- Autres impôts et taxes	326 387	326 387		
Groupe & associés	957 647	957 647		
Autres dettes	8 861	8 861		
Produits constatés d'avance	6 838	6 838		
TOTAUX	31 412 160	24 884 067	6 358 379	169 714
RENVOIS				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 123 421			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 899 959			

FONDS COMMERCIAL

Droit au bail (Ville Active).....	32 014 €	Fds de Commerce (Montauban).....	434 820 €
Droit au bail (Montpellier).....	53 357 €	Fds de Commerce (Paris).....	370 397 €
Droit au bail (Bordeaux).....	7 622 €	Fds de Commerce (Soissons).....	154 527 €
Droit au bail (Narbonne).....	30 490 €	Fds de Commerce (Sète).....	15 245 €
Droit au bail (Montauban).....	22 867 €	Fds de Commerce (Ariège).....	691 701 €
Droit au bail (Agen).....	15 245 €	Fds de commerce (Chambéry).....	69 440 €
Droit au bail (Chambéry).....	15 245 €	Fds de commerce (Tours).....	118 910 €
Droit au bail (Amiens).....	70 375 €	Fds de commerce (Lyon Cx).....	991 948 €
Droit au bail (Toulon).....	15 245 €	Fds de commerce (Amiens - Rouen).....	834 366 €
Droit au bail (Pau).....	5 685 €	Fds de commerce (Clermont Fd).....	434 878 €
Droit au bail (Nantes).....	76 225 €	Fds de commerce (Carcassonne).....	442 073 €
Droit au bail (Mulhouse).....	91 469 €	Fds de commerce (Oullins).....	172 156 €
Droit au bail (Troyes).....	15 000 €		
Droit au bail (Montélimar).....	30 000 €		
Droit au bail (Strasbourg).....	15 000 €		
Droit au bail (Besançon).....	75 000 €		
Droit au bail (Portet s/garonne).....	141 000 €		
Droit au bail (Niort).....	29 500 €		
Total.....	741 340 €		4 730 461 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN (en €)

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
Participations	3 603 295		
Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients			
Autres créances			
DETTES :			
Emprunts, dettes financières			
Dettes fournisseurs	1 873 026		
Autres dettes			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR (en €)

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Clients - Factures à établir	3 096 167
Autres créances.....	62 588
Subventions à recevoir.....	
État à recevoir	7 568
PRODUITS A RECEVOIR.....	
TOTAUX	3 166 323

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (en €)

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture.....	1 137 258.....	6 838
Charges constatées d'avance	1 137 258.....	6 838

DETAIL DES CHARGES A PAYER (en €)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT

Intérêts à payer sur emprunts	9 851
Intérêts courus à payer	17 096

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Fournisseurs, factures non parvenues	1 934 929
--	-----------

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Dettes provisionnées congés payés	1 316 620
Dettes provisionnées participation	374 856
Personnel autres charges à payer.....	219 038
Organismes sociaux charges à payer sur CP.....	466 091
Organismes fiscaux charges à payer.....	326 387
Autres charges sociales à payer	75 869

CHARGES A PAYER DIVERS.....	8 819
-----------------------------	-------

TOTAUX	4 749 556
--------------	-----------

COMPTES SOCIAUX

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 446 860	1.35 €
2- Attribution de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne		
3- Augmentation de capital (aug. valeur nominale)		
4- Division de l'action par 3		
5- Actions /parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 446 860	1.35 €

VARIATION CAPITAUX PROPRES (en €)

	Au 30/06/2007	Au 30/06/2006
Valeur brute au début de l'exercice	23 473 737	20 860 756
Augmentation de capital (hors incorporat° de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	(536 663)	(399 171)
Report à nouveau (affectat° prov. pour pensions)		
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	22 937 074	20 461 585
Résultat de l'exercice	2 992 022	3 012 152
Valeur à la fin de l'exercice	25 929 096	23 473 737

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes		46 318 951	46 318 951
Prestations		35 210 606	35 210 606
Total		81 529 558	81 529 558

TRANSFERT DE CHARGES (en €)

Nature des transferts	
Avantages en nature	28 373
Transfert charges	233 914

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (en €)

		dont Entreprises liées
Nature des charges :		
- Dotations financières amort & provisions	40 836	
- Intérêts sur emprunts	285 724	
- Intérêts comptes courants	32 509	25 417
- Intérêts bancaires	14 059	
- Autres	1 275	
Total	374 404	25 417
Nature des produits :		
- Produits de participation	149 984	149 984
- Revenus des créances	3 600	
- Autres produits financiers	688	
Total	154 273	149 984

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (en €)

Nature des charges :	
Charges diverses	9 634
Cession d'immobilisations	81 681
Autres charges	
Dotations exceptionnelles amort et provisions	
Total	91 317

Nature des produits :	
Produits divers	
Cession d'immobilisations	39 788
Produits excep. divers	
Total	39 788

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 856 637	1 456 234	3 400 403
Résultat exceptionnel	(51 528)	(17 176)	(34 352)
Participation	(374 028)		(374 028)
Résultat comptable	4 431 080	1 439 058	2 992 022

COMPTES SOCIAUX

ENGAGEMENT DE CRÉDIT BAIL PAR ÉCHÉANCE (en €)

	Valeur origine	Valeur résiduelle	Charge de l'exercice	Loyers à - 1 an	Loyers entre 1 et 5 ans	Dotation aux amortissement
matériel	3 206 464	32 064	705 473	117 152	0	847 000

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN (en €)

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2..... 152

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
- Établissement de Crédit				
- Dettes financières				
- Ret. Crédit Bail				
Contrat de Location Simple	8 887 681	4 453 187	4 434 494	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

Néant

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Montants
Dettes provisionnées pour participation des salariés	374 028
Contribution sociale de solidarité	67 488
Total	441 516

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 138 636 €

Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 809 006 €.

EFFECTIF MOYEN - 2006/2007

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	76	2
Employés	626	0
Total	702	2

EFFECTIF MOYEN - 2005/2006

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	75	2
Employés	572	0
Total	647	2

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en €)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SA CONFORTIS St Quentin /le Homme	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues
	Ex. 1/7/06-30/6/07	Ex. 1/5/07-30/6/07
Capital	1 019 243	18 500
Capitaux propres autres que le capital	3 265 494	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	100	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	18 500
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	18 500
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0
Créances rattachées		
Montant des cautions et avals donnés		
Chiffre affaires hors - taxes du dernier exercice	4 433 557	0
Résultat	2 009 797	0
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	149 984	0
Observations	Néant	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)		
	S.C.I. BASTIDE 2 30 132 Caissargues	S.C.I. BASTIDE 3 30 132 Caissargues	S.C.I BASTIDE 4 30 132 Caissargues
	Exercice 2006	Exercice 2006	Exercice 2006
Capital	1 524	1 524	1 500
Capitaux propres autres que le capital	0	0	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150
Valeur comptable des titre détenus nette	152	152	150
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	129 438	97 883	
Résultat	9 532	10 839	(29 760)
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant

COMPTES SOCIAUX

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL Exercice clos le 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2007 sur

le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 4.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Cette appréciation s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (et des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-Yves Baldit
Associé

TSA AUDIT

Philippe Silhol

COMPTES SOCIAUX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL Exercice clos le 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et visé aux articles L. 225-40, L. 225-22-1 et L. 225-42-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rémunération des avances en comptes- courants

Les intérêts sur les avances en comptes-courants ont été calculés au taux euribor, à trois mois, au premier jour du trimestre civil et réglés par inscription en compte.

- Société d'Investissement BASTIDE

Charge : 3 350 €

Solde au 30 juin 2007 : 88 062 € crédateur

- CONFORTIS

Charge : 22 067 €

Solde au 30 juin 2007 : 868 448 € crédateur

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication

Société d'Investissement BASTIDE

Charge : 451 326 €

Paiements : 482 925 €

Prise en location-gérance de fonds de commerce

CONFORTIS

Charge : 2 891 925 €, règlement intervenu par inscription en compte à hauteur de

1 531 563 €

Prise à bail de locaux

SCI BASTIDE 1, agence de Valence, charge :	54 000 €
SCI BASTIDE 2, locaux du siège, charge :	117 940 €
SCI BASTIDE 3, locaux des services administratifs, charge :	91 600 €
SCI BASTIDE 4, agence de Nîmes, charge :	95 403 €

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-42

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions et engagements suivants n'ont pu être autorisés par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Avenant aux contrats de location-gérance

Votre société et sa filiale CONFORTIS ont convenu d'un avenant aux contrats de location-gérance qui les liaient depuis 2000.

Pour conforter la situation du locataire, la durée convenue est de trois années à compter du 1er janvier 2007, mais celui-ci conserve une faculté de résiliation annuelle.

Il est précisé que bien que les loyers des locaux soient directement acquittés par BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL, celle-ci renonce à tout droit que cette situation serait susceptible de générer, quand bien même certains baux auraient pu être établis au nom de BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL.

Pour tenir compte de l'évolution économique et des modalités ci-dessus rappelés, la redevance a été fixée au montant annuel hors taxe de 2 445 000 €, à compter du 1er janvier 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

TSA AUDIT

Jean-Yves Baldit
Associé

Philippe Silhol

POLITIQUE EN MATIERE DE RISQUE

Les facteurs de risque

Bastide le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie (63,6 %). Il est à noter que 36,4 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs du secteur qui sont soumis à 100% au remboursement par les Caisses.

En établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, un groupe de travail devait être mis en place pour définir la liste des dispositifs médicaux susceptibles d'être inscrits dans le forfait de soins des établissements.

Cette liste devait être fixée par Arrêté ministériel après la fin des travaux. Toutefois, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 avait reporté au 1er janvier 2008 l'application éventuelle des mesures.

1 - Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

2 - Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.

- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

3 - Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 15 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes. Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4 - Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 - Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société va mettre en place un serveur relais déporté qui la protégera de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise a mis en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un nouveau serveur de secours va être mis en service durant l'exercice 2007/2008. Il sera installé dans une salle aménagée sur autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un délai

raisonnable, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

6 - Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige (autre que celui relatif au contrôle fiscal relaté dans l'annexe), arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

7 - Assurance et couverture des risques

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	AXA		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 600 000 € pour le siège 300 000 € par agence
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	8 000 € pour le siège 8 000 € par agence
C) Tous risques informatiques, Bureautiques		Ensemble des matériels	60 000 € pour le siège, 30 000 € par agence
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	60 000 € pour le siège, 30 000 € par agence
E) Perte d'exploitation		Marge brute couverte	2,3 M € pour le siège, 1,2 M € par agence
F) Valeur vénale du fonds de commerce		85 000 €	80 000 € par agence
Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	Gerling France		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels Dommages matériels et immatériels confondus	4,6 M € par sinistre 3 M € par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, matériels et immatériels	4,6M € par sinistre et par année

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

Depuis le 1er juillet 2007, une nouvelle police d'assurance responsabilité civile et dommage aux biens a pris effet.

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	AIG		
B) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 750 000 €
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	15 000 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	240 000 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	76 000 €
E) Perte d'exploitation		Marge brute couverte	2 580 000 €
F) Valeur vénale du fonds de commerce			500 000 € par sinistre et par site
Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	AIG		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	4,6 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, matériels et immatériels	4,6M € par sinistre et par année

A partir du 17 juillet 2007, une police d'assurance responsabilité civile mandataires sociaux a pris effet

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataires sociaux	AIG Europe	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

II - INFORMATIONS SOCIALES:

Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2006	Au 30/06/2007	Ecart
Effectif total	678	746	+ 68
CDI	637	702	+ 65
CDD	41	44	+ 3

Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT

- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

Salariés à temps partiel

37 salariés au 30/06/2007

Absentéisme

Du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 (en nombre d'arrêts)

- Accidents de trajet :8
- Accidents de travail :42
- Congés maternité :31
- Congés sans solde :28
- Evènements familiaux :94
- Congés paternité :32
- Grossesses pathologiques :29

- Maladies :337

Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2007 a évolué de 12% avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 10.3 %.

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation et un Plan d'Epargne Entreprise.

Montant de la participation est au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007 est de 374.028 €.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe est à noter au sein de la société.

L'effectif de la société est très légèrement majoritairement féminin (53.48 %).

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

3 salariés sont des salariés handicapés (2 en catégorie B et 1 en catégorie C).

Evolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 678 (soit 627 équivalents temps plein) au 30 juin 2006 à 746 (soit 680 équivalents temps plein) au 30 juin 2007, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2007 de 647 personnes (équivalents temps plein).

Répartition des effectifs au 30 juin 2007

	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge 33 ans
Cadres	39	40	79	
Employés	307	360	667	
Total	346	400	746	

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Salaire moyen	1 709 €	1 775 €	1 845 €
CDD	4.81 %	6.05 %	5.90%
CDI	95.19 %	93.95 %	94.10%

Turn Over	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Licenciements + démissions	17.86 %	17.54 %	14.76 %
Hors licenciements	8.68 %	8.77 %	7.92 %

Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 226.528,60 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2007, L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en accentuant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation.

ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu au titre de la participation est de 0.194 % au 30 septembre 2007.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

4 - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 1^{er} octobre 2007, est composé de cinq membres dont quatre sont rémunérés par le groupe jusqu'en mai 2003 puis par SIB. Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2006/2007.

Liste des mandataires :

Guy Bastide

est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant douze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide

est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ces expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide

est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Marielle Miller

Docteur en pharmacie et diplômée de H.E.C., elle a exercé dans le secteur des gaz médicaux puis comme pharmacienne assistante au sein de la société Bastide le Confort Médical.

Philippe Bastide

Docteur en pharmacie et diplômé d'un Master H.E.C., après avoir exercé au sein de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, il est actuellement directeur de la Division Oncologie du Laboratoire AMGEN.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années.

Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

_ gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

4.2 - Le comité de direction

1/ Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit dix personnes au 1er octobre 2007 :

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur Général Délégué
Marc Aubert	Directeur des Achats
Olivier Hild	Directeur des Ressources Humaines
Marc Gil	Directeur informatique
Dominique Valiente	Directrice Comptable
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Jean-Marie Ibanez	Responsable Tiers Payant
Olivier Pellenc	Responsable Juridique
David Lemoine	Responsable Marketing

3/Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

4/Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Salaires bruts annuels 2006/2007 en euros	Total	fixe	variable	avantage	Attribution de titres	Jetons de présence
Guy Bastide	138 636	137 916	X	720	X	X
Vincent Bastide	121 870	75 000	46 150	720	X	X
Brigitte Bastide	36 600	X	X	X	X	36 600
Marielle Miller	X	X	X	X	X	X
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X

Le montant des dix premiers salariés non mandataires sociaux s'est élevé à 659 877,43 € au cours de l'exercice 2006/2007.

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

4.3 - Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 1er octobre 2007

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	8,39 %	33 %
Brigitte Bastide	6,20 %	17 %
Philippe Bastide	0,55 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,28 %	16,67 %
Marielle Miller	0,04 %	16,67 %

Au 7 décembre 2007, jour de l'assemblée générale annuelle

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,82 %	33 %
Brigitte Bastide	1,77 %	17 %
Philippe Bastide	1,62 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,82 %	16,67 %
Marielle Miller	1,31 %	16,67 %

Au 15 décembre 2007

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,82 %	27,48 %
Brigitte Bastide	1,77 %	14,16 %
Philippe Bastide	1,62 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,82 %	25,02 %
Marielle Miller	1,31 %	16,67 %

4.4 - Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

4.5 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

4.6 - Rémunération des Commissaires aux Comptes

1/Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Philippe Silhol, nommé par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/2009. Grant Thornton, 42 avenue Georges-Pompidou 69003 Lyon, représenté par Monsieur Jean-Yves Baldit, nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007-2008.

2/Commissaires aux Comptes suppléants

Madame Christiane Gayte, 28 bis rue Vincent Faita, 30 000 Nîmes nommée par l'AGO du 05/12/03 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008-2009.

Monsieur Yves Llobell, 1 rue Dewet 71 108 Châlon-sur-Saône nommé par l'AGO du 06/12/02 jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007-2008.

3/Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires d'audit des Commissaires aux Comptes sont de :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Grant Thornton	56 990	58 700	65 010	72 846
TSA Audit	34 400	34 500	31 930	36 400

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

5 - L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

5.1 Les implantations

L'entreprise disposait de 70 points de ventes au 30 juin 2007 et actuellement en dispose de 72.

Le territoire national est divisé actuellement en 4 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord-est, région Nord-Ouest (l'Île de France n'est à ce jour pas une région à part entière vu notre faible nombre d'implantations).

Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, le réapprovisionnement et l'observance.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines petites villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

5.2 Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, quatre divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- _ la Division Respiratoire,
- _ la Division Nutrition-Perfusion,
- _ la Division Collectivités,
- _ la Division Maintien à domicile.

1. Division Respiratoire

La Division Respiratoire est composée de Directeurs Régionaux Nord - Sud, de pharmaciens responsables des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène, de Responsables Régionaux chargés de la communication avec les prescripteurs, et d'un ou plusieurs Techniciens par site géographique autorisé,

Les techniciens assurent en outre la maintenance du matériel. Lors de l'installation, ils sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs,
- de les sensibiliser aux risques liés à l'oxygène médical,
- d'insister sur l'importance du respect de la prescription. Les agents techniques assurent le réapprovisionnement en oxygène liquide ou gazeux.

Les pharmaciens s'assurent de la bonne application et compréhension de toutes ces règles que sont les Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène (BPDO) y compris la traçabilité du produit.

2. Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division, d'un Directeur Régional pour la partie Nord, d'un Directeur Régional pour la partie Sud, de responsables régionaux Nutrition - Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement. Elles ont également pour rôle de les informer sur les produits et services proposés par l'entreprise et l'évolution du matériel. Ses équipes

travaillent en collaboration étroite avec les techniciens NP, les infirmières conseils et les diététiciennes conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en milieu hospitalier et dans le secteur privé.

3. Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité de quatre responsables de division (un pour le Nord Ouest, un pour le Nord Est et l'Île de France, un pour le Sud Ouest, et un pour le Sud Est de la France). Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

4. Division Maintien à Domicile

Cette division créée au cours de l'exercice précédent est dirigée par un responsable de division. L'objectif de cette division est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

5.3 Les ressources humaines

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

1. Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation professionnelle a représenté au titre de l'exercice 2006/2007 un investissement de 211 843 €. L'entreprise maintient sa politique d'optimisation de recours à la formation interne.

Pour l'exercice 2007/2008, l'entreprise poursuit cette politique de professionnalisation métier de l'ensemble de son personnel. L'objectif de l'entreprise est d'être à même de répondre aux nouvelles obligations légales définies par la loi 2005-841, le décret d'application n° 2006-1637 et l'arrêté du 19 décembre 2006 qui imposent à son secteur d'activité la présence de personnel qualifié afin de réaliser les différentes prestations de services liées

à l'hospitalisation à domicile. Cette professionnalisation légale du secteur d'activité correspond en tout point aux choix stratégiques faits par l'entreprise au cours des dernières années.

2 Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs terrain et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Un accord d'intéressement vient d'être mis en place pour l'exercice 2007-2008.

5.4 Le management de la qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

C'est dans ce contexte double de volonté de mise en place d'une démarche d'assurance qualité et d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires que la société BLCM a obtenu de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) la certification ISO 9002 dans le domaine de l'assistance respiratoire en 2004 puis les certifications ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites en 2005.

Nos certifications ont été renouvelées en 2007. C'est la traduction de la mise en place de processus solides :

- qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients,

- qui montrent une organisation efficace et respectée.

Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses métiers et pour toutes ses agences.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 64.60 % par les actionnaires majoritaires. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'Administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de 5 membres. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de 6 (six) années. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs oeuvrent dans un but commun.

B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Au rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1) Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président 7 jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment arrêté les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006. Il a également arrêté et approuvé les comptes semestriels.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du conseil

d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil et assistent aux réunions du conseil.

2) Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

3) L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

4) Les jetons de présence

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

C - Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle a pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite se voir conformer ses membres.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La direction générale est soucieuse de voir développés au sien du Groupe un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le conseil d'administration,
- le responsable comptable, assisté le cas échéant du contrôleur de gestion de l'entreprise.

Le contrôle interne repose sur l'inscription au second marché de la société

1. procédures internes de contrôle et d'autorisation,

2. procédures externes de contrôle.

1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

A - Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la direction générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un chef comptable.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs.

B - Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité. Ces méthodes sont adaptées aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bi-mensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La société applique les procédures légales et réglementaires.

B.1 - Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le conseil d'administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique.

B.2 - Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

INFORMATIONS JURIDIQUES, SOCIALES,

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

a) Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la Direction Générale

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas documentées.

1) La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi de chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

2) Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des :

- comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin) ;
- revues budgétaires (annuellement) ;

i. La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

ii. La société assure, dans le cadre de sa direction juridique :

- le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs ;
- l'assistance juridique de la société et de sa filiale ;
- de sa couverture en matière d'assurance.

b) Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la direction, afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

2. Les procédures externes de contrôle

A/ Les Commissaires aux Comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les commissaires aux Comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux Comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

B/ Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuels à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2008, la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL a pour objectif de :

- Documenter les procédures internes existantes
- Compléter les procédures existantes

Fait à Nîmes, le 1er octobre 2007

Monsieur Guy BASTIDE

Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL
Exercice clos le 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part la description contenue dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité de la description contenue dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant la description ainsi présentée

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

TSA AUDIT

Membre français de Grant Thornton International

Jean-Yves Baldit

Philippe Silhol

Associé

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 - Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

1.2 - Siège social

12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues

1.3 - Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin.

1.8 N° Siret

305 635 039 00194

1.9 N° APE

523 C : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du

prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

1.14 Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social

qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.1 Capital social au 1er octobre 2007

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 2 446 860 actions de 1,35 € de nominal. Toutes les actions sont de même catégorie.

Lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois. La division est effective le 19 décembre 2007.

Le capital social est donc composé de 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale.

2.2 Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2007 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social. Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 7 février 2010.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

2.3 - Tableau d'évolution du capital (en €)

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781	-	-	2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,35	-	-	-	7 340 580	3 303 261

Suite à l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois : le capital est donc constitué de 7 340 580 actions.

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 7 décembre 2007

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	1 206 000	49,29	62,95
Guy Bastide	69 084	2,82	3,61
Brigitte Bastide	43 128	1,77	2,26
Public	1 040 457	42,52	29,40
Autres nominatifs	88 101	3,60	4,04
Total	100,00	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 1 206 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller.

2.5 - Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 1er octobre 2007

	% du capital %	des droits de vote
Conseil Administration	64,74	77,72
dont SIB	49,29	61,71
Comité de Direction	57,96	69,77

2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionnariat de SIB est composé uniquement des familles Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1er août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller.

2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	01/10/07 % du capital	01/10/07 % des droits de votes	06/10/06 % du capital	06/10/06 % des droits de vote	17/10/05 % du capital	17/10/05 % des droits de vote	22/10/04 % du capital	22/10/04 % des droits de vote
SIB	49,29	61,57	49,29	61,71	49,29	60,26	49,29	59,47
Guy Bastide	8,39	7,87	8,39	7,89	8,39	10,12	8,39	10,12
Brigitte Bastide	6,20	7,40	6,20	7,40	6,20	7,22	6,20	7,48
Public	36,12	23,18	36,12	23	36,12	22,40	36,12	22,12
Total	100	100	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

2.8 - Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au 7 décembre 2007, l'actionnariat était le suivant

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	1 206 000	49,29	62,95
Guy Bastide	69 084	2,82	3,61
Brigitte Bastide	43 128	1,77	2,26
Public	1 040 457	42,52	29,40
Autres nominatifs	88 101	3,60	4,04
Total	100,00	100,00	100,00

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

DIVIDENDES

Exercice clos le	30/06/03	30/06/04	30/06/05	30/06/06	30/06/07
Nombre d'actions	815 603	815 620	815 620	2 446 860	2 446 860
Dividendes nets distribués en €	309 931	187 592	399 653	538 309,20	709 589,40
Dividendes nets par action en €	0,38	0,23	0,49	0,22	0,29

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

4 PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FRO000035370) est cotée sur le marché Eurolist Paris, compartiment C. Depuis le 19 décembre 2007, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

4.1 - Cours de bourse et transactions

En € 2006	Jours de Bourse	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Volumes	Montant
Janvier	22	30,82	34,99	28,5	81 336	2 507
Février	20	33,13	35,99	29,4	48990	1623
Mars	23	33,54	34,85	32,4	44103	1479
Avril	18	35,41	36,91	32,77	25929	918
Mai	22	39,3	43,9	35,33	73840	2902
Juin	22	38,76	41,95	35,13	81651	3165
Juillet	21	37,31	40	35,1	18172	678
Août	23	40,78	43	35,63	34703	1415
Septembre	21	40,41	42,5	39,3	30925	1250
Octobre	22	42,37	44,9	40,1	58863	2494
Novembre	22	43,46	46,1	41,54	39075	1698
Décembre	19	47,41	51,55	44	43620	2068

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION

moyenne journalière de transaction	exercice clos 30 juin 03	exercice clos 30 juin 04	exercice clos 30 juin 05	exercice clos 30 juin 06	exercice clos 30 juin 07
en nombre	604	611	620	2273	2133
en milliers €	19	29	36	73	110
cours extrême en €					
plus haut	57,4	57	70,2	43,9	71,55
plus bas	20,26	36	44,49	23	35,1
derniers cours de l'exercice	36,3	54,9	68,4	38,57	69
rendement net de l'action (1)	0,66%	0,55%	0,72%	0,57%	0,42%

(1) dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

2007	nombre de jours de bourse	cours moyen	cours extrême plus haut	cours extrême plus bas	volumes	Montant en K€
janvier	22	54,10	59,10	49,50	86 683	4 690
février	20	54,79	58,29	48,99	59 638	3 268
mars	22	52,45	58,29	50,31	39 502	2 072
avril	19	61,41	65,91	57,72	58 219	3 575
mai	22	65,45	69,24	63,06	34 406	2 252
juin	21	67,85	71,55	60,99	37 915	2 573
juillet	22	68,37	69,99	65,82	28 718	1 963
août	23	66,07	69,39	60,51	28 528	1 885
sept	20	68,71	71,49	66,30	20 786	1 428
octobre	23	70,77	72,81	66,99	44 107	3 121
novembre	22	70,54	75,99	65,85	39 879	2 813
décembre (1er au 18)	12	63,84	67,98	60,36	42 735	2 728
décembre (du 19 au 31)	7	20,72	22,00	19,67	26 879	557

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo
Les données du mois de décembre sont scindées en deux périodes :

- du 1er au 18 décembre : avant division du titre
- du 19 au 31 décembre : après division de la valeur nominale du titre par trois décidée par l'Assemblée générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires d'une part, pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 juin 2007, d'autre part pour vous inviter à statuer le projet suivant : autorisation d'achat de ses propres actions par la société, augmentation du capital pour un montant maximum de deux millions d'euros, projet de modifications statutaires relative à la limite d'âge des mandataires sociaux.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2007 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 2.992.022 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 709.589,40 € à titre de distribution de dividende, soit 0,29 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 2.282.433,31 €

L'Assemblée générale prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne le détail des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, savoir :

- dividende global de 187.592 € au titre de l'exercice 2003/2004

- Ce dernier éligible à la réfaction de 50 % pour les personnes physiques domiciliées en France

- dividende de 399 653 € au titre de l'exercice 2004/2005

- Ce dernier éligible à la réfaction de 50 % pour les personnes physiques domiciliées en France

- dividende de 538 309,20 € au titre de l'exercice 2005/2006

- Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

TROISIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes et le bilan consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2007 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 4.744 K€.

QUATRIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUES DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, constate que des conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES VISÉES PAR L'ARTICLE L225-38

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, constate qu'une convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

La société Confortis et la société Bastide le confort médical ont souhaité actualisé les termes des contrats de la location gérance conclus le 29 septembre 2000 et le 1er janvier 2001.

Elles ont décidé d'actualiser le montant des redevances afin de maintenir l'équilibre économique de la convention : le montant de la redevance est donc actualisé à 2.445.000 € H.T. par an à compter du 1er janvier 2007.

Le Président indique que cette convention n'avait pu être préalablement autorisée par le conseil d'administration car tous les administrateurs de la société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL étaient concernés par cette convention.

SIXIÈME RÉOLUTION - RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Marielle MILLER; L'assemblée décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

SEPTIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2006 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 244.686 actions de 1,35 € de nominal pour un montant maximum de 330.326,10 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous les moyens y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum de 150 (cent) euros par action et un prix minimum de vente de 15 (quinze) euros.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les prix ci-avant indiqués seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération de la division de la valeur nominale du titre par trois.

Les prix d'achat maximum et de vente minimum seraient donc ramenés à 50 (cinquante) euros et 5 (cinq) euros par action dans l'hypothèse où la division par trois de la valeur nominale du titre serait effectivement décidée.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 décembre 2006, dans sa huitième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

II – DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION – DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DU TITRE

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, décide de procéder à une division par trois de la valeur nominale des actions pour la ramener de 1,35 € à 0.45 €.

Corrélativement, il est substitué aux 2.446.860 actions de 1,35 € composant actuellement le capital, 7.340.580 actions nouvelles de 0.45 € de valeur nominale.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONFÉRÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCÉDER A L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT IMMÉDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des articles L 225-129-1 et L 225-

129-2 du Code de Commerce, une délégation de compétence et tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société (assorties ou non de bons de souscriptions ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, mais à l'exclusion d'actions de préférence donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital social de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute manière.

L'Assemblée générale décide que chaque action nouvelle émise en vertu ou par suite de la présente délégation sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la société, ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires de la société.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration, pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après, à savoir :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, à la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public.

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L 225-132 du Code de Commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donnera droit, à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés ci-dessus.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de capital, sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté, en une ou plusieurs fois, de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par l'article L 225-129-4 b) du Code de Commerce pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation, et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En outre, le Conseil d'Administration ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et ce conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L 232-9 du Code de Commerce.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au premier alinéa de l'article L 225-129-2 du Code de Commerce, à savoir vingt-six mois.

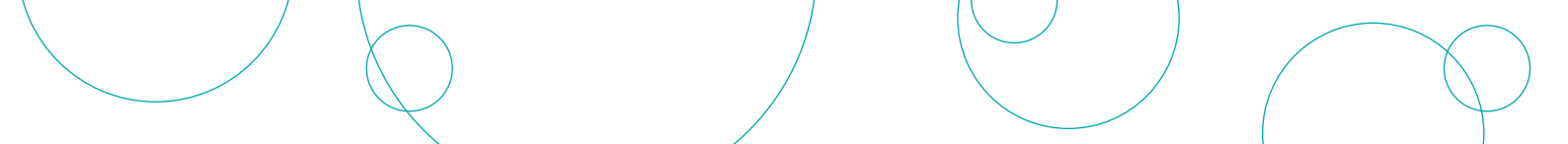

L'Assemblée générale décide :

- que le montant total des augmentations de capital résultant, immédiatement ou à terme, de l'ensemble des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant nominal total de deux millions d'euros (2.000.000 €) ;
- que chaque valeur mobilière émise à titre onéreux (hormis des actions d'apports) en vertu de la première délégation devra être libérée conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société ;
- que chaque valeur mobilière émise en vertu de la présente délégation revêtira la forme nominative ou au porteur dès son entière libération, au choix du souscripteur.

DIXIÈME RÉOLUTION - AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PEE ; DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L 225-129-6 et L 225-138 du Code de Commerce et de l'article L 443-5 du Code du Travail :

- autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 335-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan épargne d'entreprise de la société ;
- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;

- 
- 
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

ONZIÈME RÉOLUTION – PROJET DE MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVE A LA LIMITE D'AGE DES MANDATAIRE SOCIAUX

Le Président de séance indique que les statuts indiquent une limite d'âge à 70 ans pour le Directeur Général.

L'Assemblée générale décide de modifier cette limite d'âge et de la porter à soixante quinze ans.

L'article 21 des statuts de la société sera modifié ainsi « pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de soixante quinze ans ».

DOUZIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés

Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL (Assemblée Générale Extraordinaire du 26/11/07)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean-Yves Baldit
Associé

TSA AUDIT

Philippe Silhol

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Société BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL (Assemblée Générale Extraordinaire du 26/11/07)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital d'un montant maximum de deux millions d'euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2, la compétence pour décider ces opérations et fixer les conditions d'émission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres à émettre.

Le montant du prix d'émission des valeurs mobilières à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

TSA AUDIT

Jean-Yves Baldit
Associé

Philippe Silhol

RESPONSABLES DU DOCUMENT

1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Bastide le Confort Médical ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, la société a obtenu de ses Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Caissargues, le 18 mars 2008

Guy Bastide

Président Directeur Général

2 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS COMPTES CONSOLIDÉS DE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2004-2005 ET 2005-2006

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2004-2005 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 février 2006 sous le n° D.06-0067.
- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005-2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 février 2007 sous le n° D.07-0081.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>

TABLEAU DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Section	Rubrique	Pages
1	Personnes responsables	
1.1	Nom et fonction des responsables du document	92
1.2	Attestation des responsables	92
2	Nom et adresse des contrôleurs légaux	70 - 71
3	Informations financières sélectionnées	5 - 19
4	Facteurs de risques	64 à 66
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	4
	Raison sociale et nom de la société	78
	Lieu et numéro d'enregistrement	78
	Date de constitution et durée de vie	78
	Siège social et forme juridique	78
	Événements importants dans le développement	4
5.2	Investissements	20
6	Aperçu des activités	
6.1.2	Principales activités et marchés	6 à 13
6.6.3	Degré de dépendance, position concurrentielle	21 - 22
7	Organigramme	29
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	16 - 17 - 50
9	Examen de la situation financière et du résultat	16 à 23
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de l'émetteur	31 - 80
10.2	Flux de trésorerie	33
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	40
11	Recherche et développement, brevets, licences	20

Section	Rubrique	Pages
12	Information sur les tendances	22 - 23
13	Perspectives	23
14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	68 à 70
15	Rémunération et avantages	69-70
16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	69 73 à 75
17	Salariés	
17.1	Effectifs	66-69
17.2	Stock-options	NA
17.3	Participation des salariés dans le capital	68
18	Principaux actionnaires	81
19	Opérations avec des apparentes	NA
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	Informations financières historiques et états financiers, vérification des informations financières historiques annuelles	5- 16 à 23 30 à 43 44 à 63
	Politiques de distribution des dividendes	82
	Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	79
21.2	Acte constitutif et statuts	78
22	Contrats importants	NA
23	Informations provenant de tiers	10-11
24	Documents accessibles au public	15
25	Informations sur les participations	16 -17- 59



Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

Société anonyme au capital de 3 303 261 €
Siège social : Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues
Adresse postale : CS 28219 - 30942 Nîmes Cedex
RCS - Nîmes B305 635 039